Affaires indiennes et du Nord Canada

Rapport annuel

1987 - 1988

A Son Excellence La très honorable Jeanne Sauvé Gouverneur général du Canada Madame le Gouverneur général,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour l'exercice financier allant du 1er avril 1987 au 31 mars 1988.

Au cours de cet exercice le Ministère s'est appliqué à respecter ses engagements envers les Indiens, les Inuit et les habitants du Nord du Canada. À cette fin, nous nous sommes fixé trois grands objectifs, soit l'amélioration des services communautaires, le renforcement de l'autonomie gouvernementale et le règlement des revendications des Autochtones. De 1984 à 1988, le budget des Affaires indiennes et inuit du Ministère a enregistré une hausse de 31 p. 100. Les dépenses en matière d'enseignement primaire, secondaire et postsecondaire ont augmenté considérablement pendant cette période. Le Ministère s'engage à continuer de dispenser aux Indiens et aux Inuit de solides programmes en matière d'éducation, de développement social et de développement économique.

Le gouvernement est fermement décidé à régler les revendications des Autochtones. À la fin du présent exercice, l'entente de principe visant la revendication globale des Dénés et des Métis était en bonne voie de règlement. En 1987 - 1988, cinq revendications particulières ont été réglées moyennant des indemnités qui se sont élevées au total à environ 2,6 millions de dollars et la cession de 186,3 hectares de terres. En ce qui concerne la Convention de la Baie lames et du Nord québécois, des négociations par voie de médiation ont été projetées avec les Cris, les Inuit et les Naskapis.

Le gouvernement s'est entretenu avec les dirigeants autochtones du pays au sujet de la reprise des pourparlers sur l'enchâssement, dans la Constitution, de leurs droits à l'autonomie gouvernementale. Le gouvernement s'est fixé comme objectif d'établir, en collaboration avec les ministères et organismes fédéraux compétents ainsi qu'avec les autres ordres de gouvernement, un cadre officiel pour l'émergence d'une nouvelle relation entre l'administration fédérale, les Indiens et les Inuit, qui soit axée sur le contrôle communautaire accru et l'autosuffisance. Depuis 1986, 65 groupes, représentant 232 bandes, ont présenté des propositions visant à mettre en oeuvre des activités permettant aux collectivités d'accéder à l'autonomie gouvernementale. En 1987 - 1988, environ 67 p. 100 du budget des Affaire indiennes et inuit a été administré par les collectivités indiennes, alors que cette proportion était d'à peu près 39 p. 100 en 1979 - 1980.

Le Ministère a marqué des progrès importants au cours de l'année en ce qui à trait à l'évolution des régions nordiques du Canada. L'approbation d'un Cadre politique et économique pour le Nord a préparé le terrain pour le transfert, aux gouvernements territoriaux, des derniers programmes de type provincial. En outre, les biens de la Commission d'énergie du Nord canadien situés au Yukon ont été transférés au gouvernement territorial du Yukon et vendus subséquemment à la Yukon Development Corporation.

Tout au long de l'année, j'ai été heureux de suivre les progrès que les Indiens, les Inuit et les habitants du Nord ont faits dans l'amélioration de la qualité de la vie dans leurs collectivités. je suis également fier du travail accompli par ce ministère et ses employés. Grâce à leur ténacité et à leur dévouement, nos engagements ont été remplis de la meilleure façon possible. Je tiens à les remercier tous de leur contribution.

Veuillez, je vous prie, Madame le Gouverneur général, agréer l'expression de ma très haute considération. Bill McKnight, c. p., député,

ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien

Publié avec l'autorisation de l'hon. Bill McKnight, c.p., député, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Ottawa, 1988. QS-6041-000-BB-A1 N° de catalogue R1 - 1988 ISBN 0-662-56409-X (c) Ministre des Approvisionnements et Services Canada

TABLE DES MATIÈRES

PROFIL DU MINISTÈRE

Mandat

FAITS SAILLANTS

Faits saillants

PROGRAMME DES AFFAIRES INDIENNES ET INUIT

Secteur de l'autonomie gouvernementale

- Direction générale des négociations de l'autonomie gouvernementale - Direction générale des politiques et de la mise en oeuvre - Direction générale des revendications globales - Direction générale de la politique sur les pêches indiennes

Secteur du développement économique

Secteur des terres, des revenus et de la fiducie

- Direction générale de la liaison et du soutien juridiques - Direction générale des terres et de l'environnement - Direction générale des effectifs, des revenus et de l'administration des bandes - Direction générale des revendications particulières

Secteur des services aux Indiens

- Direction générale de l'éducation - Direction générale du développement social - Direction générale du soutien des bandes et de la gestion des immobilisations - Programmes de soutien des bandes - Gestion des immobilisations - Logement - Gestion des paiements de transfert - Modes optionnels de financement (MOF)

PROGRAMME DES AFFAIRES DU NORD

- Direction générale du développement constitutionnel et de la planification stratégique - Direction générale des ressources naturelles et du développement économique

ADMINISTRATION DU PÉTROLE ET DU GAZ DES T DU CANADA

- Gestion des droits - Exploration - Exploitation - Dépenses et retombées - Questions environnementales **PROGRAMME DE L'ADMINISTRATION**

Finances et services professionnels

- Direction générale des finances - Direction générale des services de gestion - Politique et services des marchés Direction générale de la vérification interne - Services techniques

Direction générale des ressources humaines

Direction générale des communications

Direction générale des services de soutien à la haute direction

BUREAUX DES RÉGIONS

Région de l'Atlantique

Région du Québec

Région de l'Ontario

Région du Manitoba

Région de la Saskatchewan

Région de l'Alberta

Région de la Colombie-Britannique

Région du Yukon

Région des Territoires du Nord-Ouest

ANNEXE I

Dépenses budgétaires

ANNEXE II

Lois appliquées

Profil du Ministère

Profil du Ministère

Mandat

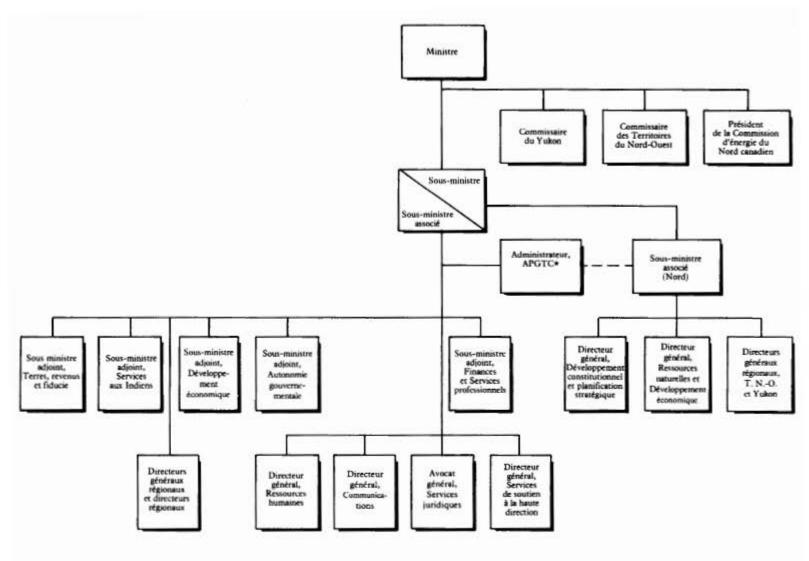
Créé en 1966, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien est dirigé par un ministre qui est responsable des Affaires indiennes et inuit, ainsi que du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest et de leurs ressources. Le Ministère assume les responsabilités suivantes : - remplir les obligations que le gouvernement fédéral a contractées en vertu des traités, de la Loi sur les Indiens et des autres lois énumérées à l'annexe II; - assurer la prestation des services essentiels aux Indiens inscrits et aux collectivités inuit; - aider les Indiens et les Inuit à acquérir des compétences professionnelles, à mettre sur pied des entreprises et à tirer profit de leurs ressources naturelles; - négocier des ententes communautaires permettant aux collectivités indiennes de participer davantage à la prise de décisions et d'exercer des pouvoirs accrus; - appuyer les discussions constitutionnelles concernant la définition des droits des peuples autochtones, ainsi que les questions qui s'y rattachent; - effectuer des paiements de transfert aux gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest; - favoriser le développement économique du Nord et protéger l'environnement de cette région, y compris les mers arctiques; - favoriser l'évolution politique des territoires du Nord et coordonner les politiques et les programmes du gouvernement fédéral dans le Nord; - administer la plupart des terres et des ressources naturelles du Nord.

L'Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada (APGTC) est chargée de la réglementation des activités d'exploration et de mise en valeur du pétrole et du gaz naturel des terres de l'arrière-pays canadien. L'APGTC administre la Loi fédérale sur les hydrocarbures et la Loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz; elle relève des ministres des Affaires indiennes et du Nord canadien ainsi que de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Au cours de l'exercice financier 1987 - 1988, le Ministère s'est employé à mettre en oeuvre les politiques et les programmes du gouvernement concernant les Indiens et les Inuit ainsi que les citoyens non autochtones du Yukon et des Territoires du Nord-ouest. Ces politiques et ces programmes visaient à favoriser l'accession des Indiens et des Inuit à l'autonomie gouvernementale, à améliorer leurs perspectives économiques, à gérer d'une meilleure façon les terres et les deniers des Indiens, à améliorer les conditions de vie dans les collectivités indiennes et à sauvegarder la relation spéciale qui existe entre le gouvernement fédéral et les Indiens et les Inuit du Canada.

En ce qui concerne l'évolution du Nord, le Ministère a tenu un rôle de premier plan dans le transfert des responsabilités de type provincial aux gouvernements du Nord, dans la promotion du développement économique et dans le règlement des revendications territoriales dans le Nord. De plus, le Ministère met de l'avant certaines mesures particulières dans le but de réaffirmer la souveraineté du Canada dans l'Arctique.

ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE



*L'APGTC relève conjointement d'Affaires indiennes et du Nord Canada et d'Énergie, Mines et Ressources Canada.

Faits saillants

Faits saillants

En 1987 - 1988, le Ministère a redoublé d'efforts pour remplir ses engagements à l'égard de l'accession des Indiens et des Inuit à l'autonomie gouvernementale axée sur la collectivité, du transfert des programmes aux Indiens et aux Inuit ainsi qu'aux gouvernements territoraux, et du règlement des revendications territoriales des Autochtones. L'importance des responsabilités du Ministère a été signalée lors de la nomination, le 27 août 1987, de l'honorable Bernard Valcourt, ministre d'État chargé de seconder l'honorable Bill McKnight dans l'exercice de ses fonctions de ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Négociations communautaires en matière d'autonomie gouvernementale

La Direction générale des négociations de l'autonomie gouvernementale a donné suite à 42 nouvelles propositions émanant de 151 bandes réparties dans le pays, et elle s'occupe actuellement du traitement de 23 autres dossiers. En outre, la Direction générale a appuyé la tenue, dans cinq provinces, d'ateliers sur l'autonomie gouvernementale qui ont permis à 67 bandes de se rencontrer et de partager leur information et leurs expériences.

La Convention de la Baie James et du Nord québécois

Le gouvernement fédéral a approuvé le versement d'une somme de 2,5 millions de dollars aux anciens résidants de Port-Burwell, dans les Territoires du Nord-Ouest, qui, en raison de la détérioration des conditions économiques et sociales qui ont mené au déclin de leur population, sont allés s'installer au Nouveau-Québec en 1978. Cette question constituait la clé du succès des négociations visant à mettre en oeuvre la Convention de la Baie, James et du Nord québécois (CBJNQ); cette réussite ouvre la voie à de futures négociations.

Revendications globales

Le mandat visant à négocier une entente de principe avec les Dénés et les Métis des Territoires du Nord-ouest a été approuvé en mai 1987. L'entente était en bonne voie de règlement à la fin de l'exercice.

À la mi-août, des négociations ont été entamées en vue de parvenir à une entente de principe avec le Conseil des Indiens du Yukon. L'équipe fédérale de négociation du Yukon s'est aussi chargée des revendications transfrontalières du Conseil des Dénés-Kaskas, de la Nation dénée et des Tlingits de la rivière Taku, connus sous le nom officiel de bande d'Atlin.

En décembre 1987, le gouvernement fédéral établissait le mandat de négocier une entente de principe avec la Fédération Tungavik du Nunavut.

Les négociations conduisant à la signature d'une entente cadre avec le Conseil attikarnek-montagnais allaient bon train.

Revendications particulières

Au cours de l'exercice, le règlement de cinq griefs s'est soldé par l'attribution du statut de réserve à 186,3 hectares de terres au total et par le versement d'in-

demnités financières s'élevant à 2 587 153 \$.

Une entente a été signée avec la Société Makivik pour assumer les frais de réinstallation à Inukjuak de certaines familles inuit de Resolute et de Grise Fiord.

Le Canada et le Manitoba sont parvenus à une entente avec la bande indienne de Le Pas au sujet de la revendication du barrage de la rivière Pasquia, entente qui a donné lieu au versement d'une somme de 431 107 \$ partagée entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial.

Les «modifications de Kamloops»

Le projet de loi C-115, connu sous le nom de «modifications de Kamloops», est passé en première lecture à la Chambre des communes en mars 1988. Les modifications qu'il apporte à la Loi sur les Indiens permettent aux conseils de bandes d'exercer des pouvoirs relativement à l'utilisation des terres désignées, de prélever des impôts fonciers et de promouvoir le développement commercial. Il s'agissait de la première modification de la Loi sur les Indiens à être conduite par un Indien; elle établit clairement le pouvoir des conseils de bandes de prélever des impôts sur les terres de réserve.

La Convention sur l'inondation des terres du Nord du Manitoba

En mars 1988, on autorisait le versement d'une somme de 88,5 millions de dollars à cinq collectivités visées par la Convention sur l'inondation des terres du Nord du Manitoba (CITNM) pour remplir la principale obligation contractée par le Canada en vertu de l'article 6 de la Convention de 1977. La Northern Flood Capital Reconstruction Authority, une société contrôlée par des bandes indiennes, assumera la gestion du projet d'adduction d'eau et de construction d'égouts; il s'agit du plus important projet d'immobilisations jamais entrepris par ces bandes.

Le Cadre politique et économique pour le Nord

Un nouveau cadre politique et économique global pour le Nord a été approuvé en juin 1987. Il a pour but de renforcer les institutions politiques et économiques du Nord au sein de la fédération canadienne. Les objectifs fondamentaux de cette politique sont les suivants : transférer les programmes de type provincial aux gouvernements territoriaux (y compris la responsabilité de gérer les ressources naturelles du Nord), parvenir au règlement des revendications territoriales et, enfin, mettre sur pied un régime économique solide et stable grâce à une plus grande diversification tout en réaffirmant la souveraineté du Canada sur les terres et les eaux arctiques.

Transfert de la foresterie

Les responsabilités relatives aux programmes d'aménagement des forêts et de protection contre les incendies ont été transférées du Ministère au gouvernement des Territoires du Nord-ouest. L'accord établit les modalités des changements législatifs, du transfert des biens et du logement, des conditions de travail des employés du gouvernement fédéral et du maintien

de l'utilisation des terres dans les endroits où les juridictions se chevauchent.

Les Modes optionnels de financement

En 1987 - 1988, sept ententes sur les Modes optionnels de financement (MOF) ont été signées, ce qui représente une somme totale de 22,8 millions de dollars pour le financement de programmes au cours de l'année à l'étude.

L'entente sur les MOF la plus importante et la plus complexe à ce jour a été signée avec le Conseil tribal Nuu-Chah-Nulth, qui regroupe 13 bandes de la Colombie-Britannique. Il s'agit d'une entente quinquennale de 58 millions de dollars.

Actuellement, 45 bandes et cinq conseils tribaux en sont à différentes étapes de l'élaboration d'une entente sur les MOF.

Aménagement des terres

En octobre 1987, le Canada a conclu avec le Yukon une entente sur l'aménagement du territoire. L'entente donne lieu à un processus fondé sur la collaboration entre le Ministère, le gouvernement du Yukon et le Conseil des Indiens du Yukon, pour établir un cadre global de planification de l'utilisation des terres à la grandeur du territoire.

La Commission d'énergie du Nord canadien

Des levés de plans détaillés et d'autres travaux ont été effectués pour pouvoir mettre en application le projet de loi C-45, en vertu duquel les biens de la Commission d'énergie du Nord canadien (CENC) situés au Yukon ont été transférés au gouvernement territorial du Yukon (GTY). Les biens ont été vendus à la Yukon Development Corporation (YDC) au prix de 95 millions de dollars. La Yukon Electrical Co. Ltd., chargée de la gestion du service public, s'est engagée à garantir l'emploi de tous les employés yukonnais.

L'accord de principe régissant la vente et le transfert de la Commission d'énergie du Nord canadien au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) au prix de 53 millions de dollars a été signé le 8 février 1988. Cet accord a été conclu en vue de la vente et du transfert réels qui devaient avoir lieu trois ou quatre mois plus tard.

L'institut culturel déné

Constitué en société en mai 1987, l'Institut culturel déné a reçu du Ministère une subvention de fonctionnement de plus de 190 000 \$ pour l'année financière 1987 - 1988. L'Institut a été crée dans le but de promouvoir la culture dénée. Extraction des placers au Yukon

Une nouvelle politique concernant l'extraction de l'or des placers au Yukon a été approuvée par les ministres des Affaires indiennes et du Nord canadien, des Pêches et des Océans, et de l'Environnement. L'entente établit les conditions visant à protéger le poisson et son habitat et à favoriser la poursuite de saines pratiques dans le domaine de l'industrie des placers.

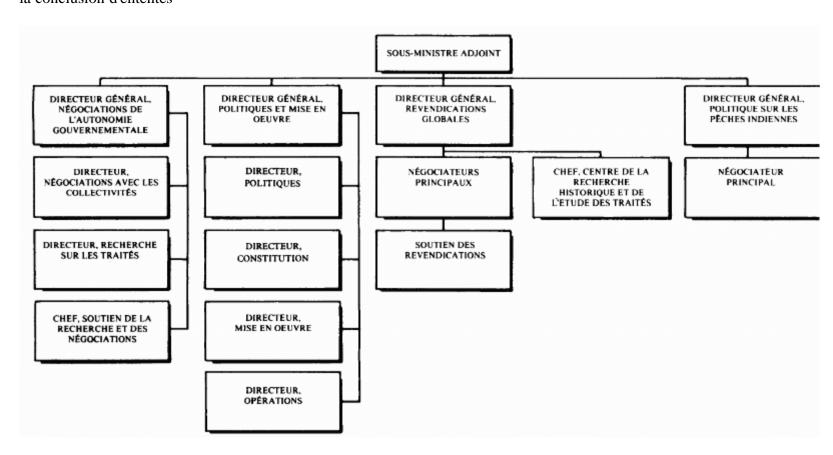
Programme des affaires indiennes et inuit				

Programme des affaires indiennes et inuit

Secteur de l'autonomie gouvernementale

Le gouvernement du Canada s'est engagé à appuyer le principe selon lequel les collectivités indiennes et inuit doivent avoir la possibilité de gérer leurs propres affaires si elles le désirent. Cet engagement comporte aussi l'idée que les Indiens et les Inuit doivent décider de la manière et du rythme de ce transfert de pouvoirs. Le but poursuivi est d'établir une nouvelle relation entre le gouvernement et les Autochtones du Canada, relation qui respecte les caractéristiques distinctives et les besoins particuliers des collectivités indiennes et inuit. Cet engagement envers l'autonomie gouvernementale des Autochtones occupe le rang des priorités du Ministère et constitue la principale responsabilité du Secteur de l'autonomie gouvernementale.

Le processus suivant lequel le pouvoir administratif est transféré aux Indiens et aux Inuit est bien établi et il a fait ses preuves, notamment durant l'année à l'étude. À cet égard, il convient de citer les progrès réalisés dans le cadre des négociations portant sur la mise en oeuvre de la Convention de la BaieJames et du Nord québécois (CBJNQ), le degré d'avancement de plusieurs revendications globales à l'étude, le règlement d'accords préliminaires dans bon nombre de domaines, l'élaboration de plusieurs projets de cogestion liés aux pêches et le cheminement de plusieurs collectivités vers la conclusion d'ententes



cadres dans le processus de négociation de l'autonomie gouvernementale.

Le Secteur a aussi pris part ou donné son appui à la représentation du Ministère dans plusieurs tribunes internationales, notamment le Groupe de travail des populations autochtones, parrainé par les Nations-Unies, et l'Organisation internationale du travail, laquelle révise actuellement la Convention concernant les populations autochtones et tribales.

Direction générale des négociations de l'autonomie gouvernementale

L'intérêt que suscite le programme des Négociations de l'autonomie gouvernementale s'est accru considérablement. Les activités importantes entreprises en 1987 - 1988 par la Direction générale comprennent l'examen de 42 propositions émanant de 151 bandes réparties dans tout le Canada. Ainsi, depuis ses débuts en avril 1986, la Direction générale a donné suite à 65 propositions en tout, ce qui touche 232 bandes. Voici un bref aperçu des propositions courantes : - 19 propositions, auxquelles participent 56 bandes, sont rendues au stade de l'élaboration d'un cadre (mandat détaillé) applicable à la négociation proprement dite; - 17 propositions, faites au nom de 42 bandes, en sont au stade de l'élaboration initiale, à savoir les travaux de recherche et la consultation communautaire; - 6 propositions, émanant de 53 bandes, ont atteint l'étape où des ateliers d'information sur l'autonomie gouvernementale sont offerts aux membres de la collectivité.

Parmi les autres activités, il convient de mentionner la tenue de deux ateliers nationaux à l'intention des collectivités qui sont en train d'élaborer leur cadre de négociation. Les ateliers permettent aux collectivités d'échanger des renseignements ainsi que leurs expériences en la matière. En outre, la Direction générale a préparé une pochette de documentation détaillée sur le processus de négociation communautaire de l'autonomie gouvernementale. Direction générale des politiques et de la mise en oeuvre

En ce qui concerne la Convention de la Baie lames et du Nord québécois (CBJNQ) et la Convention du Nord-Est québécois (CNEQ), des progrès importants ont été enregistrés au cours de l'année. Des discussions ont eu lieu avec les Inuit, les Cris et les Naskapis, ainsi qu'avec le gouvernement du Québec et l'Hydro-Québec. La Direction générale des politiques et de la mise en oeuvre a effectué des recherche sur les questions soulevées, préparé des évaluations juridiques et défini la position du gouvernement fédéral dans le cadre de ces négociations.

Le Ministre a nommé M. Andrew Croll comme représentant

fédéral spécial chargé de négocier la mise en application de toutes les dispositions des conventions.

Le gouvernement a approuvé le versement d'une somme de 2,5 millions de dollars aux anciens résidants de Port-Burwell, dans les Territoires du Nord-Ouest, qui ont déménagé au Nouveau-Québec en 1978. Le règlement de cette question constituait la clé de la négociation de la mise en oeuvre de la CBJNQ.

Des médiateurs ont été nommés ou simplement choisis pour négocier avec les trois parties autochtones intéressées. Le gouvernement fédéral a prolongé la période de négociation afin de permettre aux signataires autochtones de définir avec clarté leurs préoccupations.

Au cours de l'année, la Direction générale des politiques et de la mise en oeuvre s'est penchée sur l'élaboration de lignes directrices concernant la mise en oeuvre des ententes en matière de revendications globales. Ces lignes directrices prévoient notamment l'examen des ententes en question avant leur mise en oeuvre afin que l'on s'assure qu'elles sont claires et pratiques. De la même manière, elles prévoient la négociation d'ententes auxiliaires sur la manière dont les règlements globaux seront mis en oeuvre.

La Direction générale a participé aux discussions tripartites sur l'autonomie gouvernementale tenues en Ontario, au cours desquelles des sujets comme les terres, les ressources et l'éducation ont été traités. Elle a aussi représenté le Ministère lors d'événements internationaux faisant appel à une intervention de la part du Canada, par l'intermédiaire du Groupe de travail des populations autochtones et de l'Organisation internationale du travail.

En collaboration avec les Cris et les Naskapis, le gouvernement fédéral a rédigé un certain nombre de règlements visant à donner des précisions sur l'object de la Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec. Cette collaboration s'est poursuivie pendant l'année 1987 - 1988 et a donné lieu à la rédaction de trois règlements : le Règlement sur les élections au sein des bandes cries et naskapie, le Règlement sur la forme des actes de certaines successions et le Règlement sur les expropriations par les bandes cries et naskapie. La première ébauche des règlements régissant la tenue de réunions spéciales et de référendums a aussi été rédigée au cours de l'année.

Au cours de l'exercice, les bandes cries et la bande naskapie ont reçu plus de 25 millions de dollars applicables aux frais de fonctionnement et d'immobilisations. Ce montant comprenait une somme de 13,1 millions de dollars versée à huit bandes cries et à l'Administration régionale crie. Un montant total de 968 754 \$ a été atrribué à la bande naskapie pour couvrir ses frais de fonctionnement. De plus, une contribution spéciale de 1,1 million de dollars a été versée, au nom du Canada, à la bande de Wemindji pour payer les coûts d'ali-

mentation en électricité de la collectivité. Des subventions en capital de plus de 9,8 millions de dollars ont été octroyées aux bandes cries, et de 330 000 \$ à la bande naskapie, à des fins de logement et d'infrastructure communautaire.

La bande sechelte, investie de pouvoirs administratifs en vertu de la Loi sur l'autonomie gouvernementale de la bande sechelte, a entamé des négociations avec la Colombie-Britannique afin d'établir le district de l'administration indienne sechelte. Le Ministère s'est occupé d'obtenir les autorisations fédérales nécessaires pour rendre valides les arrangements conclus entre les autorités secheltes et provinciales. En outre, le Ministère s'est chargé de la modification de la constitution de la bande en ce qui concerne l'admissibilité au titre de membre de la bande. C'est ainsi que peut s'établir une nouvelle relation fondée sur la collaboration mutuelle et axée sur l'atteinte des objectifs des Indiens en matière d'autonomie gouvernementale.

Direction générale des revendications globales

Le mandat permettant la négociation de la revendication des Dénés et des Métis a été approuvé en mai 1987.

En décembre, le Ministère recevait le mandat de négocier, dans un délai de 14 mois, une entente de principe avec la Fédération Tungavik du Nunavut (FTN). Un atelier sur l'indemnité liée aux ressources fauniques a été présenté en collaboration avec l'industrie, la FTN et le gouvernement.

Au Yukon, le mandat de négociation pour la revendication du Conseil des Indiens du Yukon a été approuvé par le gouvernement fédéral en mai 1987. Le négociateur principal du gouvernement fédéral a été nommé en juillet et les négociations ont été entamées à la mi-août en vue d'en arriver à une entente de principe. Un processus visant à protéger les terres a été mis en place en attendant la sélection finale.

En Colombie-Britannique, les négociations avec les Nishgas ont porté surtout sur l'attribution et la gestion des ressources halieutiques.

Les négociations avec le Conseil attikamek-montagnais en vue d'en arriver à la première entente cadre conclue en vertu de la politique fédérale révisée concernant les revendications territoriales globales, vont bon train. Des négociations ont aussi été entamées en ce qui a trait à une entente provisoire sur les mesures de protection.

En août 1987, la bande indienne de la rivière Désert a présenté les documents nécessaires à la justification d'une revendication dans la Vallée de l'Outaouais. En février dernier, une autre revendication, celle des Kwakiutls, a été acceptée en Colombie Britannique.

Direction générale de la politique sur les pêches indiennes

La Direction générale de la politique sur les pêches indiennes a été

créée en 1987 - 1988 afin de tenir le Ministre au courant des questions touchant le domaine des pêches chez les Autochtones.

Des fonds ont été octroyés à la mise au point et à l'analyse de quatre projets pilotes de gestion coopérative en Colombie-Britannique. En collaboration avec le ministère des Pêches et des Océans (MPO), on a établi des critères applicables à plus de 40 projets de cogestion susceptibles d'être mis en oeuvre dans la province.

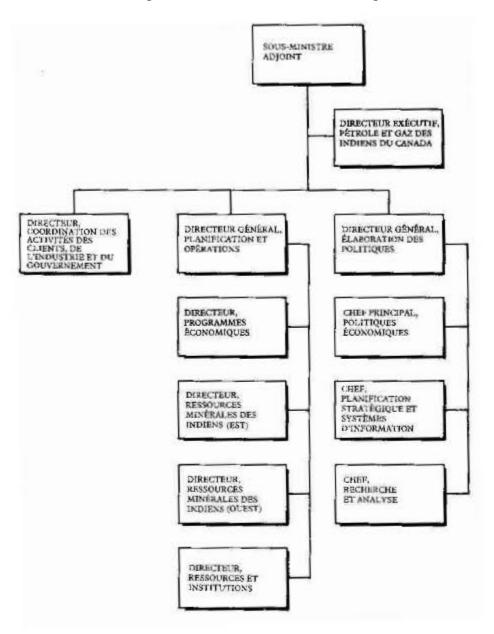
En janvier dernier, les discussions exploratoires ont repris avec le Conseil des Six-Nations de la bande Grand River, à la suite de la rupture des négociations officielles des ententes relatives aux pêches survenue au début de 1987.

Dans la Région de l'Atlantique, le Ministère et le MPO ont continué à s'entretenir avec les bandes, l'Union des Indiens de la Nouvelle-Écosse et l'Union des Indiens du Nouveau-Brunswick au sujet des conflits survenus entre les règlements et les droits de pêche issus des traités. Des réunions ont également eu lieu avec des groupes comme la Fédération du saumon de l'Atlantique et le Conseil canadien des pêches. Un processus officiel de négociation des ententes en matière de pêche était à l'étude au cours de l'année.

Le Ministère, le MPO et le gouvernement du Québec ont surveillé la mise en oeuvre, par les bandes micmaques de Restigouche, du plan triennal de pêche. Le Ministère a aidé à la mise au point d'études de faisabilité concernant une proposition émanant de la bande de Kingsclear, au Nouveau-Brunswick, et visant à transformer une entreprise de pêche de subsistance en entreprise de pêche sportive. Dans le cadre de cette proposition, un complexe hôtelier doit être construit grâce à l'aide financière du gouvernement fédéral.

Secteur du développement économique

Le Secteur du développement économique a marqué des progrès dans cinq stratégies élaborées par le Groupe de travail sur le développement économique des Indiens et visant l'accès accru au principal courant économique du monde des affaires, l'amélioration du régime fiscal en vue de favoriser la croissance des entreprises indiennes, l'appui à l'exploitation, par les Indiens, des ressources des terres indiennes, la formation des adultes indiens pour leur permettre d'accéder au monde des affaires et d'obtenir des emplois, et, enfin, l'amélioration des programmes fédéraux axés sur la croissance des entreprises indiennes et la création d'emplois.



Au cours de l'année, un Protocole d'entente sur le développement économique des Autochtones a été conclu entre le Canada et le Québec. L'objectif principal de ce protocole était de coordonner et d'harmoniser les politiques et les programmes de divers ministères fédéraux et provinciaux ayant trait au développement économique des Autochtones.

Dans le cadre de la rédaction d'un guide national sur les achats du gouvernement fédéral, une liste des fournisseurs indiens a été dressée. Des réunions de consultation ont été organisées avec le Conseil canadien pour le commerce autochtone (CCCA) et les institutions financières dans le but de discuter de la Loi sur les prêts aux petites entreprises et de l'accès des Autochtones au capital privé.

Le Secteur a appuyé les «modifications de Kamloops» sur l'impôt foncier qui sont passées en première lecture à la Chambre des communes en mars dernier. Ces modifications faciliteront aussi les transactions commerciales dans les terres «désignées».

En outre, une stratégie a été mise au point en vue de faciliter la prospection et l'exploitation minière dans les réserves indiennes. On a aussi recruté, au cours de l'année, un directeur exécutif pour la division Pétrole et gaz des Indiens du Canada.

Une entente concernant la mine d'or de la société Placer Dome située au lac Dona a été signée par le conseil tribal de Windigo, la bande indienne d'Osnaburgh, la société et les deux ministres représentant le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral.

Des négociations ont été entamées avec plusieurs institutions financières administrées par les Indiens en ce qui concerne la privatisation de la Caisse d'expansion économique des Indiens (CEEI).

Une initiative conjointe du Programme des stratégies de mise en valeur des ressources humaines des collectivités indiennes (PSCI) et du programme de l'aide sociale a permis d'utiliser des fonds à des activités productives dans le domaine du développement économique.

Le Secteur a administré quatre programmes distincts :

- le Programme d'aide aux entreprises indiennes a versé 10 millions de dollars en contributions, 10 millions de dollars en prêts directs et 3 millions de dollars en prêts garantis aux entreprises indiennes; il a aussi fourni des services consultatifs et administratifs; - le Programme des stratégies de mise en valeur des ressources humaines des collectivités indiennes a octroyé environ 32 millions de dollars aux collectivités et aux particuliers afin d'augmenter l'accès à l'emploi grâce au perfectionnement scolaire et à la for-

mation professionnelle, à la formation en cours d'emploi, à la création d'emplois et à la planification des ressources humaines et économiques; - le Programme de mise en valeur des ressources a déboursé environ 4 millions de dollars pour aider les bandes à délimiter et à exploiter leurs ressources minérales, pétrolières et gazières, ainsi qu'à gérer leurs ressources renouvelables;

- le Programme des mécanismes de prestation indiens a versé plus de 16 millions de dollars pour aider les bandes, les conseils tribaux et les entreprises sectorielles intéressées à appuyer les institutions financières administrées par les Indiens qui dispensent des services consultatifs et des contributions émanant de tierces parties, dans le but de mettre sur pied de nouvelles entreprises ou de développer celles qui existent déjà.

Grâce à l'appui du Ministère, les activités du Secteur du développement économique des Indiens ont donné lieu à de nombreuses réalisations, en particulier :

- l'aide accordée à plus de 800 entreprises, ce qui a permis de conserver 1 600 emplois, d'en créer 1 400 et de générer 16 millions de dollars de revenus pour les Indiens; - l'atteinte d'un facteur de levier de 8 : 1 quant au capital d'entreprise (huit dollars d'investissement dans des entreprises indiennes par des particuliers, d'autres programmes fédéraux et des banques commerciales, pour chaque dollar versé par le Ministère aux fins du développement des entreprises); - la création de 1 900 emplois à long terme dans les entreprises communautaires indiennes et la participation de 1 000 personnes à des projets assurant le perfectionnement de leurs aptitudes et leur procurant une expérience de travail; - la formation en cours d'emploi et en salle de classe de 1 800 stagiaires à plein temps et à temps partiel; - l'établissement de plans à long terme de formation et d'emploi des ressources humaines pour 234 bandes; - des activités d'exploitation minière ont produit 670 000 \$ de revenus et créé 180 emplois; - des activités d'exploitation pétrolière et gazière ont rapporté 102 millions de dollars en redevances et 5,7 millions de dollars en primes, droits de location, indemnités et droits de sondage sismique; - des services consultatifs administrés par 380 employés, dans 200 bandes et 55 sociétés de développement tribales ou sectorielles, à des centaines d'entreprises indiennes et à des milliers de cultivateurs, de pêcheurs, de trappeurs, de pourvoyeurs et de producteurs d'objets d'art et d'artisanat travaillant à leur compte.

Secteur des terres, des revenus et de la fiducie

Le Secteur des terres, des revenus et de la fiducie veille au respect des obligations légales du gouvernement dans toutes les questions qui touchent les Indiens et les terres réservées aux Indiens, à l'exception de la mise en valeur des ressources naturelles dont la responsabilité incombe au Secteur du développement économique. En outre, le Secteur des terres, des revenus et de la fiducie, par l'entremise de la Direction générale des revendications particulières, évalue les revendications particulières présentées par les bandes indiennes et, au nom du Ministre, dirige les négociations devant mener au règlement de toutes les revendications acceptées.

En 1987 - 1988, des mesures législatives ont été adoptées afin de permettre aux bandes de l'Ontario de négocier des ententes avec la province; le contrôle de l'effectif a été confié à 203 bandes; enfin, le paiement d'une somme de 88,5 millions de dollars à cinq collectivités visées par la Convention sur l'inondation des terres du Nord du Manitoba a été autorisé.

La première étape d'une importante revue du Secteur des terres, des revenus et de la fiducie ayant été menée à bon terme, la deuxième étape de l'examen a donc commencé au cours de l'année.

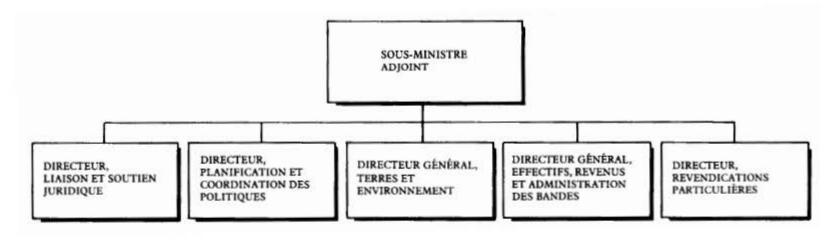
La Direction générale de la planification et de la coordination des politiques a été mise sur pied afin de coordonner la planification sectorielle et la gestion des politiques.

Direction générale de la liaison et du soutien juridiques

La Direction générale de la liaison et du soutien juridiques administre le Programme de financement des causes types en vertu duquel une contribution peut être accordée dans le cas d'une cause type indienne portée en appel. Dans un rôle de soutien au Ministère et aux gestionnaires des programmes, la Direction générale de la liaison et du soutien juridiques sert de point de contact en cas de litige; elle s'occupe ainsi de la recherche et de l'analyse des documents aux fins de la formulation de la position du Ministère dans les procédures. La Direction générale fournit aussi au ministère de la justice les résultats de ses recherches sur les litiges touchant le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Depuis 1965, le gouvernement fédéral appuie financièrement les causes types désignées, principalement au stade de l'appel, afin d'éclaircir les questions juridiques importantes liées aux Indiens.

Au cours de l'année, le nombre de procès a augmenté au rythme de cinq nouvelles causes par mois, sans compter la forte demande en ressources imposée à la Direction générale par des causes d'envergure comme celle des Gitksans et des Apsassins.



le contrôle de leur effectif, ce qui porte à 212, soit 36 p. 100 de l'ensemble, le nombre total des bandes habilitées à décider de l'appartenance à leur effectif.

En mars dernier, le projet de loi C-123 était déposé à la Chambre des communes. Ce projet de loi aurait pour effet de faire passer de 2 000 \$ à 75 000 \$ la part préciputaire qui revient au conjoint dans le cas d'une succession non testamentaire. Le projet de loi modifierait la Loi sur les Indiens afin de permettre aux conseils de bande de prendre une plus grande part à la gestion des fonds des mineurs. À l'heure actuelle, le Ministère gère à peu près 23 000 comptes appartenant à des Indiens décédés, des mineurs et autres personnes.

Le projet de loi C-122 a aussi été présenté à la Chambre des communes en mars dernier. Cette nouvelle modification aurait pour effets : a) d'exiger la publication, si possible, et l'affichage des avis concernant les statuts administratifs établis en vertu des articles 81, 83 ou 85.1; b) de soustraire ces statuts administratifs à l'application de la Loi sur les textes réglementaires. Grâce à la politique adoptée par le Ministère, les bandes indiennes peuvent revenir au mode coutumier d'élections si elles le désirent. Au cours de l'année, on a enregistré 409 résultats d'élections de bandes et traité 205 statuts administratifs.

En mars 1988, les «modifications de Kamloops» (projet de loi C-115) sont passées en première lecture à la Chambre des communes. Ces modifications permettraient aux terres de réserve cédées à des fins de location ou à toute autre fin restreinte de continuer à faire partie de la réserve; elles offriraient une nouvelle définition dite de «terres désignées» en remplacement de l'ancienne définition de «terres cédées sous condition»; enfin, elles autoriseraient tous les conseils de bande à prélever des taxes dans les réserves, y compris les terres désignées.

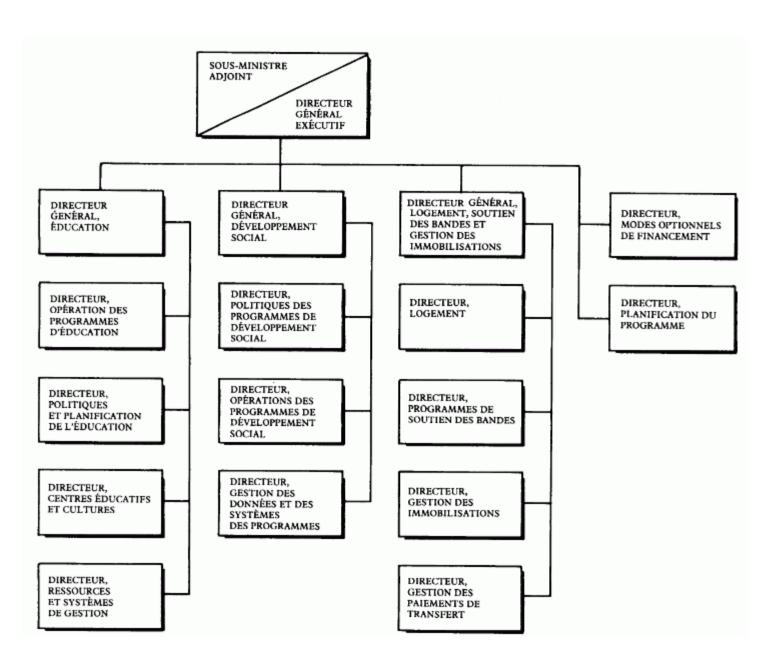
Direction générale des revendications particulières

Au cours de l'année, cinq griefs présentés par des bandes indiennes ont été réglés grâce à l'octroi du statut de réserve à 186,2 hectares de terres et au versement d'indemnités financières s'elévant à 2 587 153 \$. Le gouvernement a conclu que, dans le cas de sept revendications, il n'y avait pas eu rupture d'une obligation légale. Huit revendications ont été abandonnées, les bandes ayant décidé de ne pas poursuivre la démarche. Le gouvernement a accepté neuf nouvelles revendications à des fins de négociation. Une autre revendication a été réglée dans le cadre d'autres programmes du Ministère.

Secteur des services aux Indiens

En 1987 - 1988, le Secteur des services aux Indiens a continué à aider les Indiens et les Inuit du Nouveau-Québec et du Labrador dans les domaines de l'éducation, du développement social, du logement, de l'infrastructure communautaire et du soutien de la gestion des bandes. Ces services sont offerts avant tout aux Indiens inscrits vivant dans les réserves et sur les terres de la Couronne.

Au cours de l'exercice 1987 - 1988, les Indiens et les Inuit ont assumé un contrôle accru sur le programme de l'éducation dans leurs collectivités grâce au transfert de 18 écoles fédérales à l'administration des bandes. De la même manière, les responsabili-



tés relatives au programme de l'aide sociale ont été transférées à 15 autres bandes, ce qui porte à 81 p. 100 le pourcentage des bandes qui administrent ce programme.

En tout, sept ententes sur les Modes optionnels de financement (MOF) ont été signées et le montant annuel qu'elles représentent s'élève à 22,8 millions de dollars. En vertu de ces ententes, les bandes ou les conseils tribaux disposent d'une plus grande marge de manoeuvre dans l'administration des fonds mis à leur disposition. Cet arrangement administratif est conçu pour transférer aux conseils de bandes la responsabilité de réaménager les programmes et d'établir les priorités, et, en même temps, d'accroître, chez les dirigeants indiens, l'obligation de rendre compte à leurs commettants de leur gestion des ressources et de l'amélioration des collectivités.

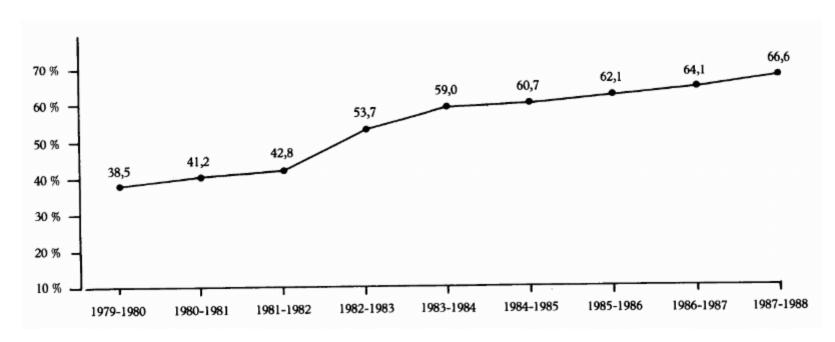
L'évolution profonde de la relation qui existe entre le gouvernement fédéral et les Indiens a influé sur la nature des services offerts par le Ministère ainsi que sur les méthodes de prestation. En 1987 - 1988, environ 67 p. 100 des dépenses du Programme des affaires indiennes et inuit ont été gérées ou administrées par les Indiens, comparativement à environ 34 p. 100 en 1979 - 1980.

Direction générale de l'éducation

Dans la ligne de l'engagement du Ministère d'encourager l'autosuffisance des Indiens, la Direction générale de l'éducation s'est appliquée à offrir aux Indiens de plus grandes possibilités d'instruction et une participation plus active à l'administration des services d'éducation destinés aux Indiens.

Le programme de l'éducation a continué à offrir à plus de 84 000 élèves

Pourcentage des dépenses du Programme des affaires indiennes et inuit administrées et gérées par les Indiens

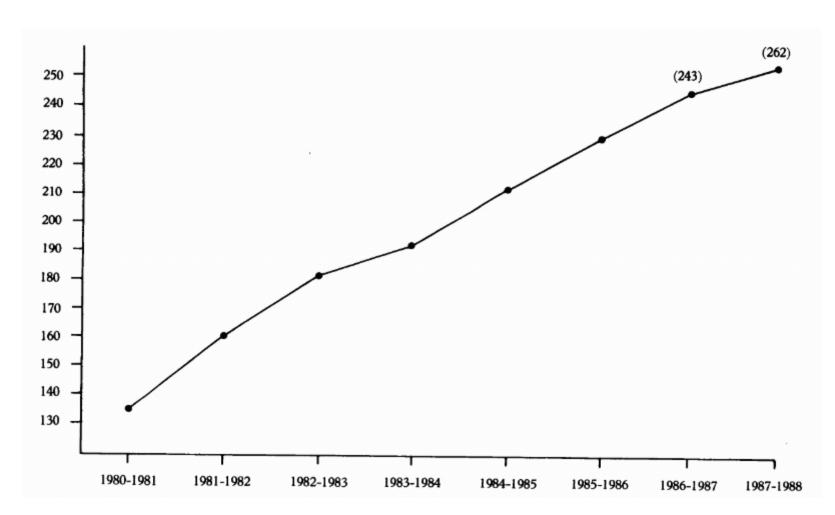


indiens vivant dans les réserves une gamme complète de services scolaires aux niveaux primaire et secondaire. Ces services sont fournis soit directement par les écoles fédérales, soit par les écoles provinciales grâce à des ententes sur les frais de scolarité, ou encore par les bandes elles-mêmes en vertu des accords de contribution ou d'ententes sur les Modes optionnels de financement.

En 1987 - 1988, 15 bandes ont pris en charge 18 écoles, fréquentées par plus de 2 200 élèves. Au cours de la même période, 262 écoles dans les réserves ont été administrées par les autorités scolaires des bandes. La Direction générale a établi des lignes directrices et des procédures touchant les transferts d'écoles et présenté à l'échelle nationale une méthode de financement préétablie pour l'affectation des ressources aux écoles administrées par le gouvernement fédéral et par les bandes.

De plus, la Direction générale a offert une aide financière ainsi que des services consultatifs aux Indiens et aux Inuit intéressés à poursuivre des études postsecondaires. Dans le cadre de ce programme, la croissance enregistrée va de 3 700 étudiants du niveau postsecondaire ayant bénéficié d'une aide évaluée à 8 millions de dollars en 1977 à plus de 13 000 étudiants (y compris les personnes intégrées en vertu de la

Écoles administrées par les bandes, par année



Loi C-31) et 111 millions de dollars en 1987 - 1988. Le Ministère a établi des priorités afin d'administrer les fonds destinés aux étudiants en fonction d'un budget annuel fixe.

Le Ministère a effectué une importante revue de son programme de centres culturels et éducatifs. Il a consacré 7,2 millions de dollars à la prestation de services culturels. Les fonds ont été distribués à 42 centres administrés par les bandes et à 26 centres relevant d'une société, y compris une première subvention accordée à l'Institut culturel déné, dans les Territoires du Nord-Ouest.

Direction générale du développement social

Le programme du développement social a offert des services d'aide sociale, d'aide à l'enfance et de soins aux adultes, aux familles et aux particuliers indiens admissibles qui résident dans les réserves ou sur les terres de la Couronne. En 1987 - 1988, le programme a consacré 429 millions de dollars aux prestations versées aux membres de 568 bandes.

Le programme de l'aide sociale a versé une somme de 316 millions de dollars pour venir en aide à quelque 124 000 bénéficiaires. Le Ministère et les travailleurs sociaux des bandes ont fourni des services de consultation et de présentation aux bénéficiaires afin de les aider à devenir plus indépendants sur le plan économique.

Une initiative conjointe en matière de développement économique et de développement social a été prise afin d'encourager la formation et l'entreprenariat dans un but à long terme de création d'emplois.

Au cours de l'exercice 1987 - 1988, une somme de 10,6 millions de dollars, représentant 3,3 p. 100 des fonds d'assistance sociale, a été affectée à la création d'emplois.

La Direction générale a aussi offert des services de protection de l'enfance et de soins aux adultes ainsi que des services de bien-être aux familles et aux particuliers. La prestation des services de protection de l'enfance a été assurée par l'intermédiaire d'ententes conclues avec les organismes provinciaux ou avec les organismes de protection de l'enfance administrés par les bandes. En 1987 - 1988, 36 accords de protection de l'enfance, portant sur 202 bandes, ont été renouvelés. De plus, le Groupe de travail sur les services à l'enfance et à la famille a effectué un examen approfondi des services de protection de l'enfance. Le rapport final, publié en janvier dernier, a servi de base à l'élaboration de la politique du Ministère.

Direction générale du soutien des bandes et de la gestion des immobilisations

Les programmes de la Direction générale du soutien des bandes et de la gestion des immobilisations ont aidé

les Indiens et les Inuit à acquérir des compétences en gestion grâce au financement des administrations des bandes, en plus de les encourager à donner et à conserver un certain degré de qualité aux installations, aux logements familiaux et à l'infrastructure communautaire.

Programmes de soutien des bandes

La Direction des programmes de soutien des bandes a accordé des subventions et des contributions aux administrations indiennes locales et régionales aux fins de la gestion et de la prestation des programmes destinés à leurs membres. En 1987 - 1988, des fonds d'une valeur approximative de 150 millions de dollars ont été transférés aux bandes et aux conseils tribaux à ces fins. Le budget du Programme de financement des conseils tribaux, qui s'élevait à 8,8 millions de dollars l'année dernière, est passé à 12 millions de dollars en 1987 - 1988.

La Direction s'est occupée également de la distribution de fonds supplémentaires à la population indienne qui est en expansion depuis l'adoption des modifications de 1985 de la Loi sur les Indiens (Loi C-31). En outre, elle coordonne les activités liées à la mise en oeuvre du plan quinquennal de transfert des responsabilités et à la répartition des fonds mis de côté à cette fin.

Gestion des immobilisations

Le Direction de la gestion des immobilisations a aidé les Indiens et les Inuit à établir et à maintenir en bon état les installations communautaires dans les réserves, notamment les réseaux d'approvisionnement en eau, les systèmes sanitaires, les installations électriques, les réseaux routiers, les systèmes de protection contre les incendies, les écoles et les immeubles communautaires. En 1987 - 1988, environ 85 p. 100 des immobilisations et 88 p. 100 des budgets de fonctionnement et d'entretien y afférents ont été administrés par les conseils de bandes ou leurs mandataires.

La Direction a favorisé la mise en oeuvre d'un programme de gestion de l'entretien destiné à aider les collectivités à réparer et à entretenir les immeubles communautaires, les réseaux routiers et les réseaux d'eau et d'égout. En outre, des travaux se poursuivent en vue de mettre à jour le Plan d'immobilisations à long terme, lequel facilitera la planification et la mise en oeuvre du programme d'immobilisations.

Logement

En 1987 - 1988, la Direction du logement a entrepris une étude importante sur la politique du logement en collaboration avec l'Assemblée des Premières nations et la Fédération des Indiens de la Saskatchewan.

Au cours de l'année, 3 087 nouvelles unités de logement étaient en voie de construction tandis que 4 141 unités étaient rénovées dans les réserves indiennes. La contribution totale au chapitre du logement s'est élevée à plus de 107 millions de dollars. Les garanties ministérielles portaient sur 279 prêts, d'une valeur de 72,3 millions de dollars, applicables à la construction de maisons dans les réserves. La Société canadienne d'hypothèques et de logement a participé à la construction de 1 240 nouvelles unités et a offert à peu près 9 millions de dollars dans le cadre de sa participation aux rénovations.

Gestion des paiements de transfert

La Direction de la gestion des paiements de transfert a bénéficié d'une attention spéciale en ce qui concerne la politique de gestion de la trésorerie du gouvernement. Il en est résulté que la pratique actuelle qui consiste à offrir aux collectivités indiennes une avance de fonds de trois mois sera maintenue afin que l'administration des bandes dispose d'une encaisse suffisante jusqu'à ce que la politique du Ministère soit en vigueur.

Selon l'analyse des vérifications effectuées au cours de l'exercice 1986 - 1987, le nombre de bandes se trouvant devant un déficit important a commencé à diminuer. De même, le nombre de bandes ayant besoin de plans de gestion financière axés sur des mesures correctives a également accusé une baisse. Les plans actuels se sont améliorés considérablement.

Le Service administratif canadien aux organismes (SACO) et le Programme d'aide aux gestionnaires indiens (PAGI) ont fourni 14 360 jours de services consultatifs aux particuliers indiens, aux entreprises et aux collectivités indiennes. Le Programme des Autochtones canadiens du SACO a donné des services consultatifs grâce à la collaboration de retraités bénévoles qui ont partagé leurs connaissances et leurs compétences avec les collectivités autochtones. Actuellement, la plupart des bandes communiquent directement avec le SACO plutôt que par l'entremise du Ministère, à la suite de la restructuration de l'entente conclue avec cet organisme. Plus de 1 500 projets ont été mis en oeuvre au cours de l'exercice, ce qui représente une contribution de 1,6 million de dollars au SACO, aux termes de l'entente.

De plus, 62 étudiants du milieu universitaire ont donné aux bandes et aux conseils tribaux des services consultatifs en matière de gestion et de développement économique, en vertu du PAGI.

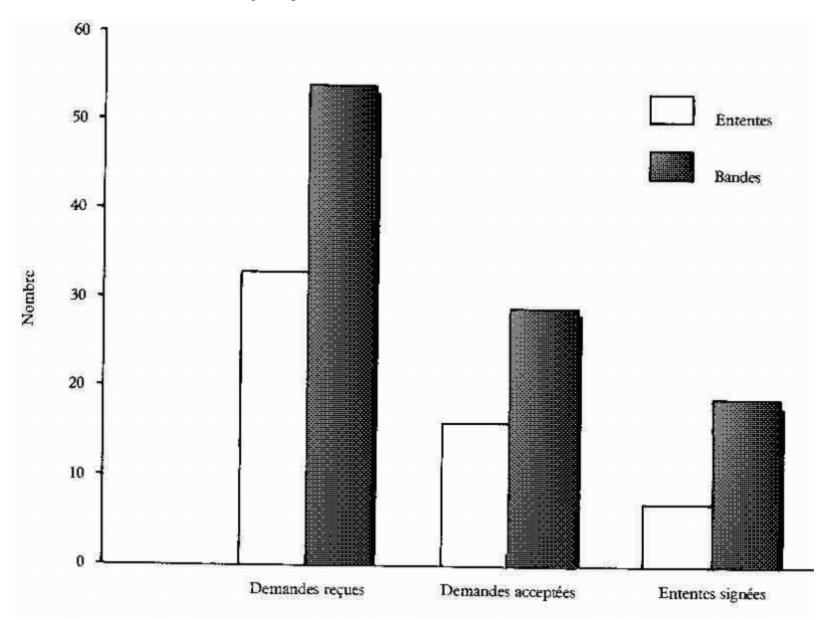
Modes optionnels de financement (MOF)

La Direction des modes optionnels de financement est chargée de négocier avec les bandes indiennes et les conseils tribaux des ententes financières et administratives nouvelles et souples en vertu desquelles ces bandes et ces conseils rendent des comptes principalement à leurs membres respectifs.

L'exercice financier 1987 - 1988 a été une période de mise en route pour les MOF Le Ministère a présenté de longues séances d'information, qui ont incité 55 bandes à présenter une demande d'admission aux MOF. Les sept ententes signées en 1987 - 1988 représentent 22,8 millions de dollars affectés au financement de programmes pendant l'année à l'étude. La plus importante, qui prévoit le versement d'une somme de 58 millions de dollars étalée sur une période de cinq ans, a été conclue avec le Conseil tribal des Nuu-Chah-Nulths, en Colombie-Britannique. Le Conseil représente 13 bandes, soit une population totale de 4 474 personnes.

MODES OPTIONNELS DE FINANCEMENT

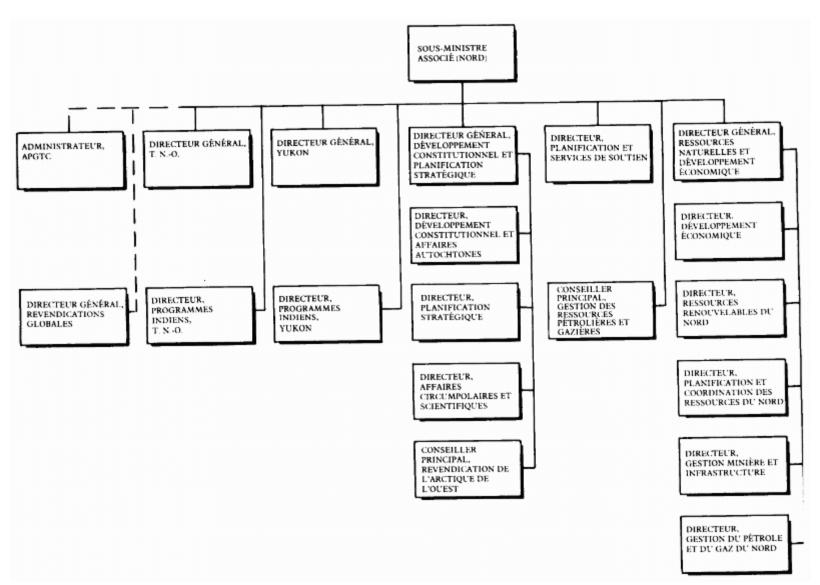
Neuf ententes sur les MOF ont été signées pendant l'exercice 1987 - 1988



Programme des affaires du Nord

Programme des affaires du Nord

Le Programme des affaires du Nord (PAN) est chargé de gérer les ressources du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, de faciliter l'évolution politique et le développement économique et social du Nord, de coordonner les activités du gouvernement fédéral dans cette région du pays, d'y maintenir la qualité de l'environnement, de favoriser la connaissance du Nord au moyen de la technologie et de la recherche scientifique, et de fournir une tribune pour les affaires circumpolaires internationales. De concert avec les gouvernements territoriaux, le Programme vise aussi à favoriser, par la coordination des activités des ministères et organisme fédéraux, la mise en valeur équilibrée, durable et saine au plan environnemental, des ressources naturelles de la région - notamment le pétrole et le gaz, les minéraux, les eaux, les terres et les forêts. Il contribue ainsi à affermir la souveraineté du Canada dans l'Arctique.



Le Programme des affaires du Nord comporte trois grandes stratégies de fonctionnement :

- aide à la mise en place d'institutions et de mécanismes politiques, sociaux et culturels; - financement direct et coordination des initiatives économiques de l'industrie et des autres ministères fédéraux; - gestion des ressources naturelles et protection de l'environnement du Nord.

Direction générale du développement constitutionnel et de la planification stratégique

On a approuvé en juin 1987 un nouveau Cadre politique et économique pour le Nord, qui vise à préparer le transfert aux gouvernements territoriaux des programmes de type provincial. Ce cadre favorise l'évolution des institutions politiques du Nord et la diversification de leur économie, contribuant ainsi à renforcer la souveraineté au Canada sur les terres et les eaux de l'Arctique.

Le Ministère a poursuivi l'élaboration du protocole d'entente qui servira à régir le transfert des programmes du Ministère aux gouvernements territoriaux.

La Direction générale du développement constitutionnel et de la planification stratégique a participé aux négociations fédérales-territoriales avec le gouvernement du Yukon afin de conclure une entente concernant le français, l'anglais et les langues autochtones.

En février 1988, le Ministère a prolongé pour deux ans, soit jusqu'au 31 mars 1990, les accords de financement selon une formule préétablie conclus avec les gouvernements territoriaux.

Une entente a été signée avec la Société Makivik relativement au coût de réinstallation, à Inukjuak, des familles inuit qui ont déménagé à Resolute et à Grise Fiord dans les années 50. On a, d'autre part, remboursé leurs dépenses aux familles qui sont revenues par leurs propres moyens à Inukjuak au milieu des années 70. Au cours de l'année, des plans ont été établis pour la construction de dix nouvelles unités d'habitation à cet endroit.

Le Ministère a poursuivi l'automatisation du Système de gestion de l'art inuit. Les responsables ont établi et distribué le répertoire des oeuvres conservées par la Section de l'art inuit. On a appuyé un certain nombre de projets présentés par des Inuit concernant des programmes s'adressant aux jeunes, l'amélioration de l'organisation, l'évolution linguistique et le développement culturel. Le Ministère a fourni de l'aide à des Inuit et des Dénés pour leur permettre de participer à l'ouverture, au British Museum de Londres (Angleterre), de l'exposition «Living Arctic» dont le coût s'élevait à 1,2 million de dollars.

Le Ministre a publié un rapport intitulé Le Canada et la science polaire. Il a aussi lancé une étude sur la possibilité de créer une Commission polaire canadienne.

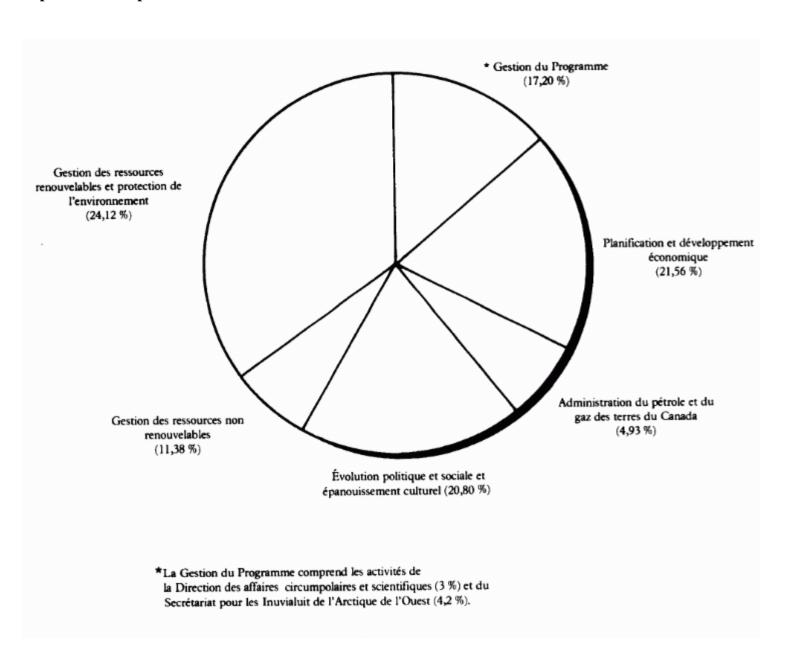
Le Ministre, le ministre d'État aux Sciences et à la Technologie et le chef du gouvernement du Yukon ont signé le Protocole d'entente Canada Yukon sur les sciences et la technologie. Ce protocole prévoit l'instauration de politiques, de programmes et d'activités visant à faire en sorte que les sciences et la technologie contribuent au développement économique du Yukon.

On a entamé les négociations en vue du transfert au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest du Centre de ressources scientifiques du Nord, mesure qui permettra de favoriser le développement des sciences et de la technologie dans les Territoires.

La Direction générale a continué à coordonner le Programme canado-soviétique d'échange de connaissances scientifiques sur l'Arctique et a fourni un financement de base à la division régionale canadienne de la Conférence circumpolaire inuit, à Ottawa, et à l'Association universitaire canadienne d'études nordiques.

Une aide a été versée dans le cadre du Programme de subventions à la formation scientifique dans le Nord

Dépenses brutes par activité en 1987 - 1988



en vue d'appuyer les projets de recherche de quelque 350 étudiants rattachés à 27 universités. Ces projets comprenaient des études sur les sciences de la vie, les sciences physiques et les sciences sociales.

Le Programme d'initiatives pétrolières et gazières dans le Nord (PIPGN), d'une durée de sept ans, est axé essentiellement sur l'exploitation des hydrocarbures dans la mer de Beaufort et le delta du Mackenzie. Le programme de recherche du PIPGN en 1987 - 1988 portait sur environ 160 projets principaux et secondaires d'une valeur approximative totale de 9,2 millions de dollars.

Règlement de la revendication de l'Arctique de l'Ouest - Convention définitive des Inuvialuit

Le Secrétariat de la mise en oeuvre de la Convention définitive des Inuvialuit coordonne les activités déployées par le Canada pour remplir les responsabilités qui lui incombent en vertu de la Convention, laquelle est le fruit du premier règlement d'une revendication globale au nord du 60e parallèle. Au cours de l'année, on a procédé à l'examen approfondi des besoins de financement relatifs à la Convention, et le gouvernement a engagé plus de 23,5 millions de dollars pour satisfaire à ses obligations au cours des trois prochaines années financières. Le Ministre a déposé à la Chambre des communes le projet de loi C-102 qui prévoit un mécanisme de modification de la Convention. On a aussi établi un mécanisme pour examiner les modifications proposées avec les gouvernements territoriaux.

Direction générale des ressources naturelles et du développement économique

La Direction générale des ressources naturelles et du développement économique a traité 168 demandes de permis d'utilisation des eaux, établi 78 demandes de décrets du Conseil et transféré 3 715 kilomètres carrés de terres aux deux territoires.

Elle a également mis en oeuvre des programmes environnementaux, administré le Fonds de recherche pour l'étude de l'environnement du Nord ainsi que le processus déménagement du territoire du Nord. La Direction générale a aussi élaboré et mis en oeuvre des politiques et des programmes pour promouvoir l'industrie de la fourrure. Enfin, elle a négocié une nouvelle Entente de développement économique entre le Canada et les Territoires du Nord-Ouest. Gestion du pétrole et du gaz

On a travaillé au cours de l'année à l'élaboration d'un accord sur le pétrole et le gaz du Nord visant le transfert aux gouvernements territoriaux de la gestion des réserves pétrolières et gazières des territoires.

La Direction de la gestion des ressources pétrolières et gazières a coordonné les activités du gouvernement dans le domaine de l'exploration et de l'exploitation pétrolières et

gazières dans le Nord canadien. Dans la mer de Beaufort, ces activités ont porté sur la planification de l'exploitation du puits Amauligak, découvert par la société Gulf Canada. Les préparatifs ont débuté en vue d'étendre les activités d'exploration pétrolière par l'octroi de droits pétroliers et gaziers. Enfin, la Direction générale a continué à gérer les intérêts de la Couronne dans l'important gisement pétrolifère de Norman Wells qui est actuellement en production. Exploitation des placers au Yukon

Le Ministère a conclu une entente au sujet d'une nouvelle politique sur l'exploitation des placers au Yukon, qui a été signée conjointement par les ministres des Affaires indiennes et du Nord canadien, des Pêches et des Océans et de l'Environnement. La politique, telle qu'énoncée dans les documents, précise les exigences à respecter pour protéger les poissons et leur habitat, et permettra d'assurer la poursuite d'activités saines dans l'industrie des placers au Yukon. Gestion des terres

La Division de la gestion des terres a mené des négociations pour le transfert de programmes et effectué le travail de documentation nécessaire, dans les domaines des terres et des dispositions législatives telles que celles de la Loi sur les titres de biens-fonds, de l'exploitation forestière, des aéroports de catégories B et C de Transport Canada et des dispensaires de Santé et Bien-être social Canada, afin d'apporter son appui aux autres directions générales et aux autres ministères concernés. Elle a aussi préparé 78 décrets du Conseil sur diverses opérations foncières et a obtenu leur approbation.

Le Ministère a transféré au Yukon et aux Territoires du Nord-ouest l'administration d'environ 1 715 et 2 000 kilomètres carrés respectivement. Un appui technique a aussi été fourni pour la négociation des éléments concernant les terres et les ressources dans le cas des trois revendications globales en cours de règlement dans le Nord. On a amorcé un programme de mise à jour des textes législatifs, des politiques et des dossiers en prévision des transferts aux gouvernements territoriaux. Neuf projets ont été achevés dans le cadre du programme d'élaboration et de mise à jour d'un inventaire et d'un plan de gestion complet des ressources en matériaux granulaires. On a publié des Directives de régénération des sols perturbés dans le Nord canadien, qui constituent le cinquième document d'une série de lignes directrices à l'intention des exploitants et des gestionnaires de terres dans le Nord.

Ressources en eau

La Division des ressources en eau a mis la dernière main à un ensemble de modifications apportées à la Loi sur les eaux intérieures du Nord et a tenu des consultations avec les divers groupes concernés du Nord. On a fait des progrès dans les négociations trans-frontalières sur les eaux menées entre

le Ministère, le gouvernement des T. N.-O. et les provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta. Des ententes sur le contrôle conjoint de la qualité des eaux ont été négociées avec le ministère de l'Environnement et les gouvernements du Yukon et des T. N.-O., dans le cadre des mesures de suivi prises en vertu de la politique fédérale sur les eaux douces.

Protection de l'environnement

On a entrepris l'évaluation d'un processus d'examen en matière d'environnement au Yukon et dans les T. N.-O. La Direction générale a fourni un appui technique pour l'examen environnemental du projet pétrolier Amauligak et a organisé un échange scientifique avec l'URSS pour étudier au Canada des techniques d'intervention en cas de pollution par le pétrole.

On a mis en place six stratégies de conservation pour le Nord et amorcé 34 projets de recherche destinés à faciliter la gestion des ressources.

Aménagement du territoire

La Division de l'aménagement du territoire a géré le Programme d'aménagement des terres dans les T. N.-O., de concert avec le gouvernement territorial et la Direction régionale de l'aménagement des terres du Nord. On peut citer parmi les principales activités réalisées en ce domaine au cours de l'année: - la création en juin 1987 de la Commission régionale de la mer de Beaufort et du delta du Mackenzie et les travaux d'élaboration de la première ébauche du plan régional; - la signature avec le gouvernement du Yukon d'une entente sur l'aménagement du territoire.

Développement économique

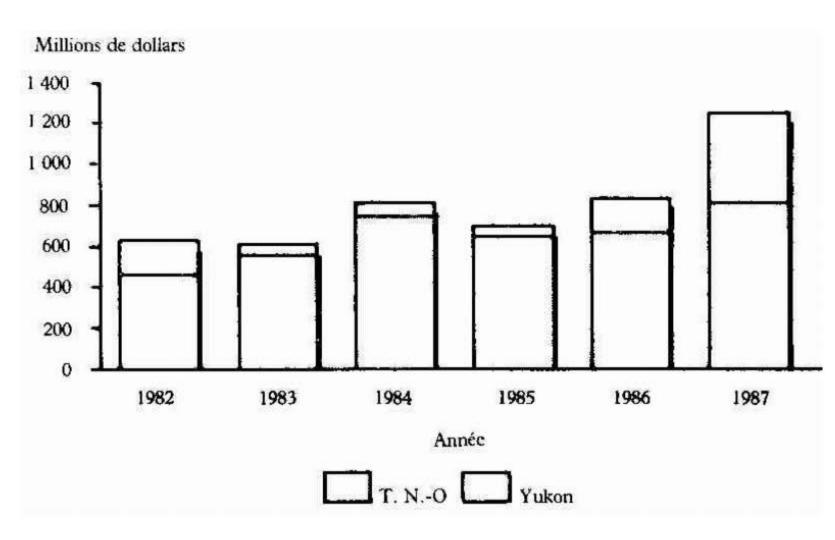
Le Ministère a renouvelé l'Entente de développement économique entre le Canada et les Territoires du Nord-ouest, d'un montant de 38 millions de dollars. Au cours de cette première année de mise en oeuvre, plus de 59 projets ont été financés en vertu de six ententes auxiliaires.

Grâce à des fonds reçus du Ministère, l'Inuit Tapirisat du Canada vient d'achever l'élaboration d'une stratégie de relance de l'économie des collectivités touchées par l'effondrement de l'industrie de la chasse au phoque.

Le Programme de piégeage sans cruauté a été élargi afin d'offrir des cours sur la question aux trappeurs, de fournir un financement de base à deux groupes autochtones et de mener une campagne d'éducation du public au sujet du piégeage. Ce programme de trois ans, qui coûtera 2,5 millions de dollars, aidera également les Autochtones à participer aux secteurs secondaire et tertiaire de cette industrie.

PRODUCTION MINIÈRE

YUKON ET TERRITOIRES DU NORD-OUEST



Gestion minière et infrastructure

Au nombre des réalisations dans les domaines de la gestion minière et de l'infrastructure, on peut citer : - les premières ébauches d'un document de travail en vue de la rédaction d'une loi sur les mines dans les Territoires du Nord-Ouest, suite à l'annonce des modifications qui doivent être apportées au Règlement sur l'exploitation minière au Canada; - la création d'un Comité consultatif fédéral-provincial de conservation des ressources chargé de coordonner l'examen de l'utilisation des sites et des ressources du Refuge de gibier Thelon, dans le cadre du Programme biologique international; - la protection des investissements du gouvernement fédéral dans la société Curragh Resources Inc.; - les efforts déployés pour assurer la fermeture ordonnée de la mine et de la ville de Pine Point; - l'élaboration d'un plan d'utilisation de l'emplacement résidentiel de Nanisivik après la fermeture de la mine au milieu des années 90.

Les dépenses d'exploration au Yukon et dans les T. N.-O. ont atteint 120 millions de dollars en 1987 (50 millions au Yukon et 70 millions dans les T. N.-O.).

En 1987, huit mines étaient en exploitation dans les T. N.-O. et cinq au Yukon. La valeur de la production minière a atteint son plus haut point en six ans, soit 810 millions de dollars dans les T. N.-O. et 447,2 millions au Yukon.

Les fonds nécessaires à la poursuite des travaux de réfection de la route du sud du Klondike ont été autorisés. On a aussi continué les travaux de prolongement de la route du Mackenzie. Une entente a en outre été conclue relativement au règlement d'un prêt consenti à la société White Pass and Yukon Corporation à l'intention de la British Yukon Railway. Le gouvernement des T. N.-O. est actuellement responsable de la réfection des routes dans les limites du territoire. Des négociations sont en cours en vue de lui transférer la responsabilité de la réfection des routes qui débordent les limites territoriales.

Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada						

Administration du pétrole du gaz des terres du Canada

L'Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada (APGTC) a continué à travailler en étroite collaboration avec les gouvernements des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon pour assurer la réglementation des activités pétrolières et gazières dans le Nord.

Gestion des droits

La plupart des permis actuels d'exploration dans le Nord ont expiré en 1987. En vertu de la Loi fédérale sur les hydrocarbures, ces permis initiaux pouvaient faire l'objet d'un renouvellement pour une autre période. C'est pourquoi 38 permis d'exploration ont été renouvelés au cours de l'année. Ces renouvellements étaient d'une durée de trois ans sur la terre ferme, les secteurs visés se trouvant pour la plupart dans la vallée du Mackenzie, et de quatre ans en mer.

En tout, 6,8 millions d'hectares, en incluant les régions des découvertes importantes, faisaient encore l'objet de permis, ce qui représente une réduction de 10,6 millions d'hectares par rapport à 1986. Une autre superficie de 3,5 millions d'hectares, où les activités d'exploration avaient été suspendues, demeurait encore entre les mains de l'industrie.

Une entente d'exploration a été conclue avec la société Chevron Canada relativement à des activités dans la région de Fort Good Hope, ce qui constitue le premier octroi de droits d'exploration, par voie d'appels d'offres, dans la vallée du Mackenzie en plus de 15 ans. Ces droits ont été consentis en vertu de l'ancienne Loi sur le pétrole et le gaz du Canada, qui a été remplacée depuis par la Loi fédérale sur les hydrocarbures.

Exploration

La mer de Beaufort a continué de constituer une région importante pour l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures dans le Nord. Au gisement de pétrole et de gaz Amauligak, la société Gulf Canada a terminé le forage de trois puits de délimitation à l'extrémité est du gisement. L'un d'eux était sec et a été abandonné, un autre s'est révélé prometteur et le troisième faisait l'objet d'un essai aux tiges à la fin de l'année. On a effectué des forages d'exploration à l'extrémité nord de la péninsule de Tuktoyaktuk et sur les lieux du gisement pétrolifère Bent Horn, dans l'archipel Arctique. Sur la terre ferme, on a foré quatre puits d'exploration au cours de l'année : deux au sud de Fort Norman, un dans la région de Cameron Hills et un autre dans la région d'Arrowhead. Tous ces forages se sont avérés infructueux et ont été abandonnés sans qu'on effectue aucun essai.

Dix programmes géophysiques ont été entrepris en 1987 - 1988. Sur la terre ferme, on a terminé au cours de

l'année quatre programmes de prospection sismique couvrant en tout quelque 1 000 kilomètres. Un autre programme dans la région de Fort Good Hope était encore en marche à là fin de l'année. On a également parachevé trois programmes de levés gravimétriques et de prospection magnétique aéroportée, et un autre était en voie de réalisation à la fin de l'année. Enfin, dans le delta du Mackenzie, un programme de prospection sismique a été entrepris au cours de l'année.

Exploitation

En 1987, les capacités de stockage au gisement Bent Horn ont été accrues et sont passées de 17 161 à 25 551 mètres cubes. En août et en septembre, la société Panarctic a acheminé par pétroliers deux chargements de pétrole vers les marchés de l'Arctique et du sud du Canada. Du premier chargement de 23 930 mètres cubes, 1 930 mètres cubes de pétrole ont été débarqués à Resolute pour les besoins de la Commission d'énergie du Nord canadien. Une partie du second chargement de 18 689 mètres cubes, soit 5 403 mètres cubes, a été déchargée à la mine Polaris, sur la Petite île Cornwallis. Le reste des deux cargaisons a été livré à la raffinerie de Pétro-Canada, à Montréal.

Le Programme des affaires du Nord et l'APGTC ont procédé à une évaluation détaillée de la question du stockage à long terme du pétrole produit. Ils ont finalement approuvé le projet de la société Panarctic d'accroître sa capacité de stockage de pétrole au gisement Bent Horn.

La production de gaz au gisement de Pointed Mountain a diminué, passant de 205 millions de mètres cubes en 1986 à 156 millions de mètres cubes en 1987.

La production totale de pétrole au gisement de Norman Wells en 1987 a dépassé légèrement 1,5 million de mètres cubes, ce qui représente une augmentation de plus de 100 000 mètres cubes par rapport à 1986. La production de gaz a cependant diminué pour se situer à 163 millions de mètres cubes. En 1987 - 1988, on a foré en tout 35 nouveaux puits d'exploitation en utilisant un appareil de forage appartenant à une société autochtone.

Dépenses et retombées

Les dépenses de l'industrie dans le Nord pour l'année civile 1987 se sont élevées à 181,9 millions de dollars, ce qui constitue une baisse importante par rapport au montant de 526,3 millions qu'on a connu en 1986. Environ 18 p. 100 de ces fonds ont bénéficié directement au Nord sous forme d'occasions de formation, d'emplois et d'activités commerciales.

Questions environnementales

Les responsables de l'APGTC ont présenté un résumé des aspects réglementaires liés aux différentes activités d'exploration de l'industrie au Comité d'étude des répercussions environnementales (CERE), un organisme conjoint inuvialuit et gouvernemental dont le siège se trouve à Inuvik.

Le Comité régional d'examen environnemental des Territoires du Nord-Ouest (CREETNO) du Ministère a recommandé d'autoriser l'extension du programme d'essais de production au gisement Amauligak sans renvoyer la question au Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales (BFEEE) aux fins d'un examen public complet. Le Comité a été saisi de cette question par le CERE.

L'APGTC a participé, avec la société Gulf, d'autres organismes gouvernementaux et le Conseil inuvialuit de gestion du gibier, à l'élaboration d'un plan d'indemnisation pour le gibier et d'un programme de surveillance de l'observation des règlements et des répercussions.

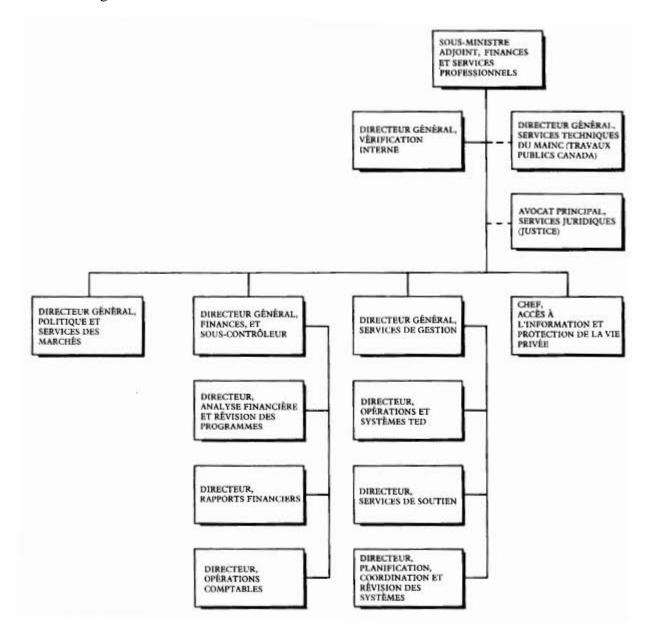
L'APGTC a aussi participé aux ateliers organisés par la Commission d'aménagement de la région du détroit de Lancaster, qui ont permis l'élaboration d'une ébauche de plan d'aménagement du territoire pour la région.

Programme de l'administration

Programme de l'administration

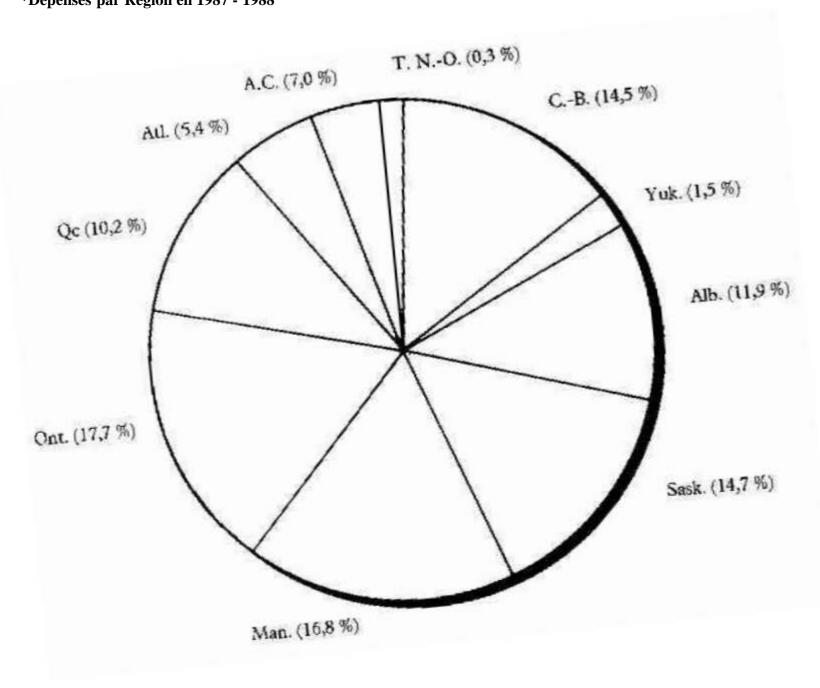
Finances et services professionnels

Le Secteur des finances et des services professionnels fournit des services financiers, administratifs et de gestion aux Programmes du Ministère. En 1987 - 1988, on a procédé au démantèlement de la Direction générale des méthodes de gestion, qui avait terminé l'essentiel de son travail. Ses fonctions permanentes liées aux finances ont été transférées à la Direction générale des finances.



Direction générale des finances

La Direction générale des finances a dirigé l'examen et le contrôle ordinaires des besoins en ressources des services généraux et des Régions. Les méthodes financières ont été perfectionnées afin d'améliorer les capacités du Ministère aux niveaux du financement et de l'analyse, en particulier en ce qui a trait au Secteur des services aux Indiens. L'amélioration générale des capacités analytiques a aidé le Ministère à réduire au minimum les dépenses supplémentaires et à se maintenir dans les limites des ressources établies dans le Budget des dépenses principal. *Dépenses par Région en 1987 - 1988



Direction générale des services de gestion

On a mis en marche un processus de planification de l'informatique à l'échelle du Ministère et remis sur pied un comité directeur pour s'occuper de cette question. Des rajustements ont été apportés aux systèmes informatiques centraux afin qu'ils soient en mesure de répondre aux besoins de chacun des programmes et des secteurs du Ministère.

Dans une optique d'améliorer l'efficacité générale, la Direction générale a décidé de remplacer les terminaux informatiques actuels par des ordinateurs personnels et de transférer les fonctions centralisées de traitement de texte des ordinateurs centraux aux ordinateurs personnels. Le système de recherche des documents a été amélioré; il peut maintenant être utilisé dans les deux langues officielles et dispose de son propre ordinateur à l'Administration centrale. On a mis en place à Calgary des installations informatiques complètes pour l'administration de Pétrole et gaz des Indiens.

Un système d'extraction des dépenses pour la comptabilité et un système d'information sur les ressources humaines des collectivités indiennes ont été intégrés aux systèmes informatiques de chacune des Régions. On a aussi mis à jour le système de comptabilité des prêts.

Politique et services des marchés

Au cours de l'année, 1 291 marchés et commandes rectificatives, d'une valeur totale de 15 6 millions de dollars, ont été traités et passés pour des services de construction, d'experts - Conseils, de professionnels ainsi que d'autres types de services. Ils comprenaient notamment 116 marchés, d'une valeur de 1,4 million de dollars, adjugés à des entrepreneurs autochtones. Des cours d'administration des marchés ont été donnés à 402 participants, dont neuf cours à 273 employés de bandes indiennes.

Direction générale de la vérification interne

Au cours de l'année, la Direction générale de la vérification interne a évalué plusieurs activités du Ministère. Elle a fait des recommandations concernant l'obtention de données financières vraies, le contrôle des dépenses, des recettes et des biens publics, ainsi que les facteurs d'économie, d'efficacité et d'utilité à considérer en matière de gestion.

On a amélioré les activités de suivi des vérifications en mettant sur pied un système automatisé de contrôle des mesures correctives prises par les gestionnaires.

Services techniques

En 1987 - 1988, Travaux publics Canada (TPC) a fourni au Ministère tous ses services techniques, aussi bien à l'Administration centrale que dans les Régions. Les unités de services de TPC ont assuré la mise en oeuvre du programme d'immobilisations du Ministère, d'une valeur de 321 millions de dollars, et du programme d'entretien des immobilisations, qui

comprend la gestion des projets relatifs au Programme des routes du Nord. Les Services techniques ont préparé un guide pour la protection contre les incendies destiné aux collectivités indiennes, et ont donné dans les réserves une formation de sensibilisation en matière technique et en matière de sécurité-incendie ceci en prévision du transfert aux organismes indiens de la responsabilité de la prestation des services techniques.

Enfin, on a mis en place un Système d'inventaire des biens immobiliers amélioré et on a validé la base de données sur les biens immobiliers des Régions.

Direction générale des ressources humaines

La Direction générale des ressources humaines a aidé la haute direction à faire en sorte qu'on tienne compte des intérêts des employés dans le cadre du processus de réduction des effectifs du Ministère entraîné par le transfert des programmes aux Indiens et aux Inuit, et aux gouvernements territoriaux. En conséquence, seulement 1,7 p. 100 des 987 employés touchés par le Réaménagement des effectifs (RE) ont été mis à pied. Au cours de l'année, on a versé des paiements forfaitaires à 158 personnes.

Les Autochtones constituaient 19,4 p. 100 de la main-d'oeuvre du Ministère en 1987 - 1988, soit une baisse de 2,5 p. 100 par rapport à l'année financière précédente. Un grand nombre des Autochtones qui ont quitté le Ministère sont allés occuper des postes dans les administrations des conseils tribaux et des conseils de bandes à mesure qu'augmentait le nombre des programmes transférés du Ministère aux Indiens et aux Inuit. On a mis en route de nouvelles initiatives, telles le Programme des gestionnaires autochtones, qui ont trait à l'emploi des Autochtones.

DIRECTEUR GÉNÉRAL, RESSOURCES HUMAINES

DIRECTEUR, RESSOURCES HUMAINES ET LANGUES OFFICIELLES

> DIRECTEUR, RELATIONS AVEC LES EMPLOYÉS ET RÉMUNÉRATION

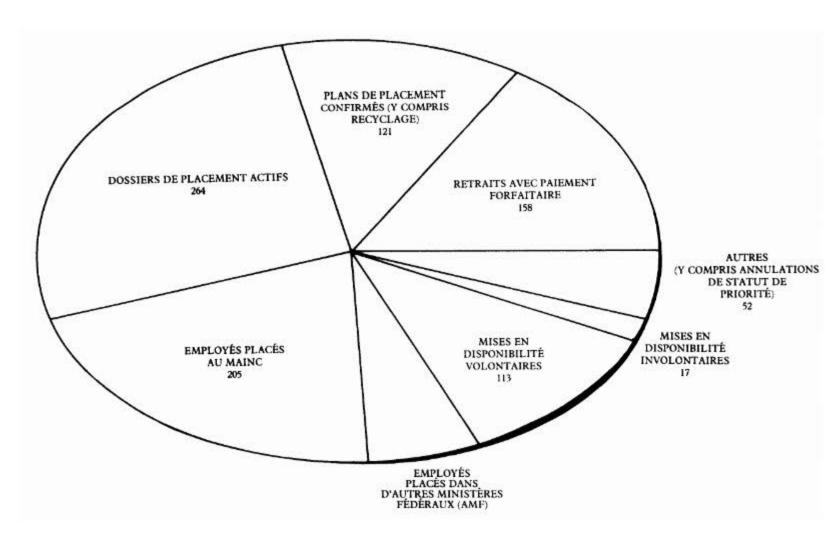
DIRECTEUR, EMPLOT DES AUTOCHTONES ET ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI

DIRECTEUR, SERVICES DU PERSONNEL DE LA RCN

DIRECTEUR, SERVICES DE LA CATÉGORIE DE LA GESTION

DIRECTEUR, SERVICES DE SOUTIEN DE L'EMPLOI

RÉPARTITION DES EMPLOYÉS PRIORITAIRES EN 1987 - 1988



en oeuvre de la Loi C-31 (modification de la Loi sur les Indiens); - l'offre faite par le gouvernement fédéral à la bande du lac Lubicon relativement à l'établissement d'une réserve; - les changements provisoires au Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire; - la visite du pape à Fort Simpson; - la cérémonie de présentation du Prix annuel de la recherche scientifique sur le Nord; - la préparation d'une réponse détaillée au rapport du Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Nord sur la question des fourrures.

La Division des demandes de renseignements du public a répondu à plus de 24 500 demandes.

La Division des relations avec la presse a organisé un cours de formation sur les médias qui a été donné à plus de 40 employés des Régions et de l'Administration centrale.

La Direction générale a aussi participé à l'établissement d'un centre des médias à la Conférence du Commonwealth tenue à Vancouver et aux jeux olympiques d'hiver de Calgary.

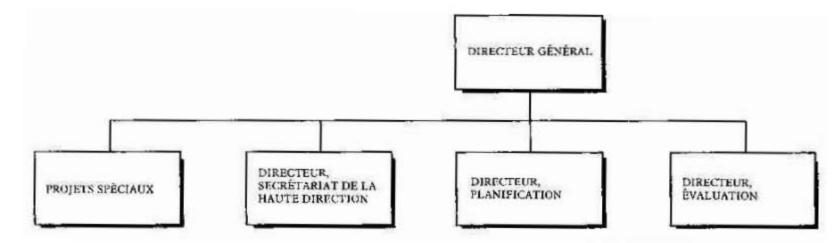
Deux documentaires vidéos ont été produits, Les Indiens du Canada aujourd'hui et Le Nord canadien aujourd'hui, pour informer les divers publics au sujet des politiques et des programmes destinés aux Indiens et aux Inuit.

Publications du Ministère

La Direction générale a fourni au public des renseignements courants sur les programmes et les activités du Ministère. Elle a aussi produit un grand nombre de publications sur des sujets tels que les revendications, l'éducation et le développement économique des Autochtones, et elle a constitué un stock de publications sur les cultures autochtones et la transition culturelle. D'autres documents produits portaient sur les thèmes de l'exploitation des ressources et de la protection de l'environnement.

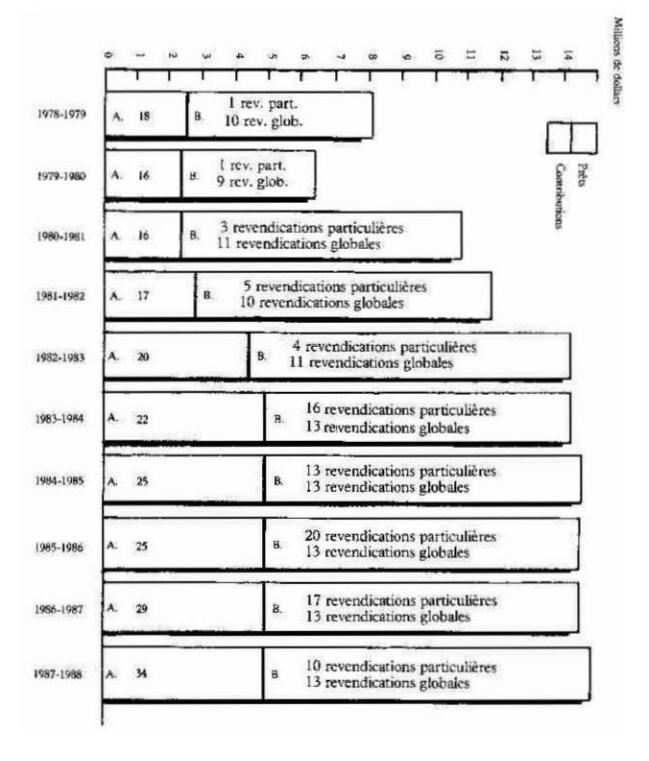
Parmi les publications diffusées, on peut citer : En stock, un répertoire des publications courantes offertes au grand public; Les Indiens du Canada, qui traite des origines, des cultures et de l'histoire des Indiens du Canada jusqu'à aujourd'hui; Les Inuit, qui porte sur les origines, les cultures et l'histoire des Inuit du Canada jusqu'à nos jours; Inuktitut, une revue qui fournit aux Inuit du Canada des renseignements sur les programmes gouvernementaux dans le Nord et favorise l'échange d'informations culturelles entre les différents groupes inuit du Canada; Le Nord, un document renfermant des renseignements généraux sur le Nord; Dossier en souffrance, qui énonce la politique du gouvernement en matière de revendications particulières; La politique des revendications territoriales globales, qui expose la nouvelle politique du gouvernement sur les revendications territoriales globales; et Filmographie, un répertoire des films qui sont à la disposition du grand public.

Direction générale des services de soutien à la haute direction



définitive des Inuvialuit dans l'Arctique de l'Ouest. D'autres évaluations ont porté sur le Programme d'initiatives oeuvre des modifications apportées en 1985 à la Loi sur les Indiens ainsi que la mise en oeuvre de la Convention culturels et éducatifs. pétrolières et gazières dans le Nord, sur les répercussions des projets d'exploitation des ressources et sur les centres

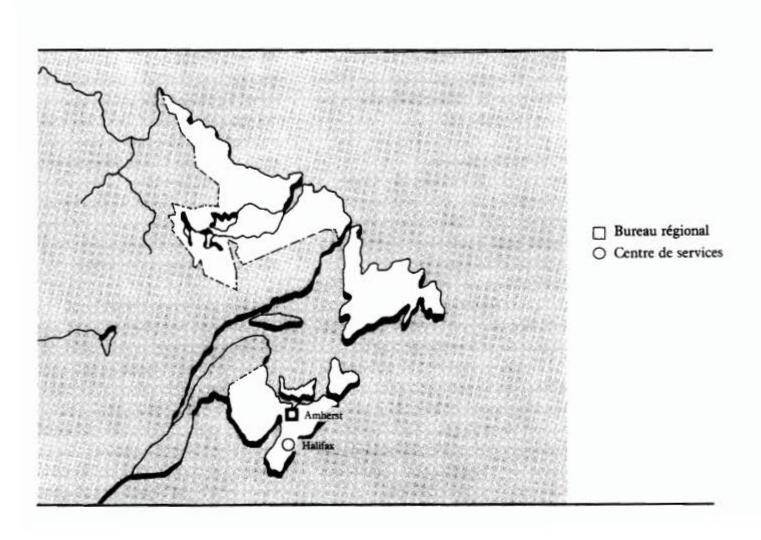
Contributions et prêts aux groupes de requérants



Bureaux des Régions



Région de l'Atlantique



négocié pour la prochaine année financière. L'entente auxiliaire de 1988 - 1989 pour la Nouvelle-Écosse a en outre été négociée.

Soutien des bandes

Au cours de l'année, la Région a apporté son aide à l'établissement de trois conseils tribaux, dont deux ont fourni toute la gamme des services. La création d'un autre conseil tribal en était à l'étape de l'élaboration. À la fin de l'année financière, 16 des 31 bandes de la Région faisaient partie de conseils tribaux ou de conseils de district.

On a élaboré un système de gestion des accords financiers avec les bandes, auquel adhèrent 95 p. 100 des bandes de la Région. Le Ministère a également mis en place un accord uniforme de contributions comportant des conditions bien définies.

L'endettement des bandes de la Région a augmenté au cours de l'année, surtout à cause de dépassements de crédits dans le domaine du logement. Quinze plans de gestion financière se sont donc avérés nécessaires. Trois en étaient à l'étape de l'élaboration ou de la révision alors que les douze autres étaient déjà en place.

Un système centralisé d'examen de la vérification a été mis en oeuvre. Le nombre de vérifications s'est accru par suite d'une augmentation du nombre de conseils tribaux.

Éducation

Au cours de l'année, l'administration de l'école fédérale Wagmatcook et de l'école fédérale de l'île Lennox a été confiée aux bandes concernées. En outre, le programme de financement des frais de scolarité dans les écoles provinciales a été transféré aux bandes dans quatre cas. Le financement selon une formule préétablie a été adopté pour toutes les écoles. Enfin, un certain nombre de mesures ont été prises afin d'assurer la répartition équitable des fonds destinés à l'éducation.

Gestion des immobilisations

Une formule équitable de répartition des fonds destinés au logement, aux travaux de remise en état et aux autres projets d'immobilisations a été mise en oeuvre en 1987 - 1988. Onze ententes avec des municipalités pour la prestation de services aux bandes ont été révisées et signées, afin de répondre aux exigences des organismes centraux.

D'autres mesures ont assuré la mise en place de services de consultation en matière d'immobilisations pour les conseils tribaux.

Soutien des gouvernements indiens

La Région a continué d'appliquer l'accord de financement de la bande Miawpukek, qui constitue un modèle pour les autres collectivités indiennes souhaitant instaurer l'autonomie gouvernementale.

Des ententes provisoires avec le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador, qui bénéficieront aux collectivités innu et inuit de la Région, ont été mises en oeuvre.

Au cours de l'année, des fonds de développement ont été octroyés pour trois projets d'autonomie gouvernementale concernant neuf bandes des Maritimes.

Modes optionnels de financement (MOF)

Les bandes et les conseils tribaux ont manifesté un intérêt croissant pour les MOF en raison de leur souplesse. La bande de l'île Lennox, pour sa part, a été jugée admissible moyennant certaines conditions, et le Ministère a commencé à évaluer les capacités de gestion de trois autres bandes. Enfin, des séances d'information et d'initiation en ce domaine on été offertes à la plupart des bandes et des conseils tribaux.

Développement économique

Des fonds s'élevant à 3,5 millions de dollars ont été approuvés provisoirement pour permettre à la bande de Kingsclear de réaliser certains aménagements touristiques aux termes du Programme de développement économique des Autochtones (PDEA). En outre, une somme de 400 000 \$ a été autorisée de façon provisoire à la bande Tobique pour des aménagements d'aquaculture. Neuf demandes représentant 650 000 \$ ont aussi été approuvées au Nouveau-Brunswick, de même que cinq autres d'une valeur totale de 480 000 \$, en Nouvelle-Écosse.

Huit Indiens provenant de différentes bandes ont terminé avec succès leur formation dans le cadre du Programme d'aide aux jeunes entrepreneurs autochtones et sept d'entre eux comptent établir leur propre entreprise.

Quinze autres Indiens ont participé à un cours de perfectionnement de trois jours tenu au Nouveau-Brunswick.

Terres, revenus et fiducie

Le travail de répartition par catégorie des dossiers de successions se poursuit. En tout, 145 cas en cours de règlement ou en souffrance ont été résolus.

Au cours de l'année, 463 demandes de réinscriptions ont été présentées et, au total, 731 personnes ont recouvré leur statut d'Indien.

Une entente de bail a été négociée entre la bande Red Bank et la société Salar Industries, qui exploite une auberge de pêche. Cette entente permettra à la bande de tirer des recettes totales de 250 000 \$ sur une période de cinq ans.

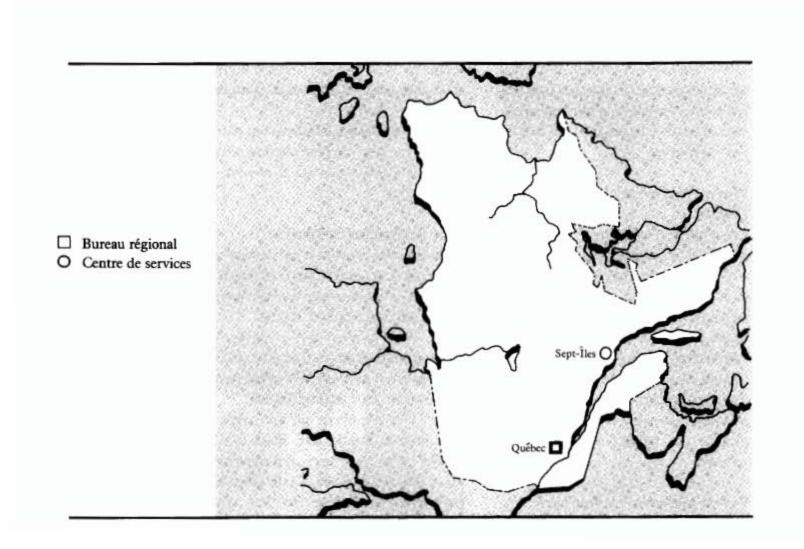
Des ajouts à trois réserves - celles de la vallée d'Annapolis, d'Afton et de Yarmouth - ont été approuvés.

Une nouvelle réserve a été établie à Conne River (Terre-Neuve) pour les 685 membres de la bande Miawpukek.

Services de génie et d'architecture

On a mis en application des normes techniques uniformes pour toutes les bandes. L'unité des Services techniques a été centralisée afin de permettre une meilleure utilisation des ressources. En outre, les services ont été offerts aux bandes dans les deux langues officielles.

Région du Québec



234,42 hectares, moyennant une indemnité de 2 686 186 \$.

Neuf bureaux locaux ont reçu les registres et le matériel nécessaires pour mettre en oeuvre le système d'enregistrement des terres prévu dans le cadre de la mise en oeuvre de la Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec. La plupart des bandes ont nommé des conservateurs de registre locaux.

Le Ministre a approuvé les codes d'appartenance des bandes de Viger, de Wolinak et du lac des Loups, et a transféré à celles-ci l'administration de leur effectif.

Au cours de l'année, 1 123 personnes ont obtenu le statut d'Indien, dont 60 p. 100 en vertu de la modification de la Loi sur les Indiens ou Loi C-31.

Développement économique

Le 30 septembre 1987, un Protocole d'entente a été signé entre le Canada et le Québec en vue d'une collaboration dans le domaine du développement économique des Autochtones. Les principaux secteurs visés par l'entente étaient les suivants : commerce, exploitation forestière, agriculture, pêche commerciale, tourisme, emploi et formation, et ressources minérales.

Pour assurer la coordination de la mise en oeuvre du Protocole, un comité ainsi que sept groupes de travail ont été constitutés. Ces groupes ont examiné les ententes auxiliaires conclues entre le Canada et le Québec, se sont penchés sur les ententes concernant l'emploi et la formation, ont analysé les programmes et les politiques des deux gouvernements destinés à améliorer l'accès des Autochtones aux programmes offerts, et ont déterminé les critères restrictifs que comportent les programmes existants.

La Région a aidé à financer 64 entreprises en leur fournissant plus de 5,4 millions de dollars en prêts directs, en prêts garantis et en participations. Cette somme a permis aux Indiens d'obtenir de l'extérieur des fonds totalisant 3,2 millions de dollars. Les projets visés ont entraîné la création de 325 emplois et le maintien d'environ 500 autres. Dans le domaine de la création d'emplois, on a approuvé 106 projets, qui représentent un budget de près de 7 millions de dollars. De cette somme, 1,8 million de dollars provenaient du Programme des stratégies de mise en valeur des ressources humaines des collectivités, et un montant de 325 000 \$ a été fourni par le programme de l'aide sociale du Ministère. Le reste des fonds a été obtenu d'autres programmes ministériels ou de programmes d'autres ministères fédéraux.

Le Programme d'aide aux jeunes entrepreneurs autochtones a accepté 10 participants pour sa première étape, dont quatre ont présenté des projets d'entreprise. Douze candidats ont été retenus pour la deuxième étape.

Les 39 projets d'exploitation forestière qui ont été lancés ont entraîné des mises de fonds d'environ 5,5 millions de dollars par des organismes extérieurs. Une banque de semence de riz sauvage de quelque 680 kilogrammes a aussi été constituée.

Services aux Indiens

En 1987 - 1988, le seul bureau de district encore en opération au Québec, celui de Sept-îles, a fermé ses portes. Il a été remplacé provisoirement par un centre de services qui administre le programme de l'aide sociale auprès des bandes montagnaises de la Côte-Nord. Ce centre sera toutefois fermé lorsque le nouveau conseil tribal Mamit Innuat sera prêt à prendre en main le programme, la date prévue étant le 31 mars 1989. À la fin de l'année, un projet d'agrandissement de la réserve montagnaise de Schefferville était à l'étude.

Modes optionnels de financement (MOF)

En 1987 - 1988, la bande des Montagnais des Escoumins et la bande de la rivière Désert ont signé des ententes de trois ans en vertu des Modes optionnels de financement. Éducation

Les inscriptions dans les écoles primaires et secondaires ont atteint 90,3 p. 100 des élèves âgés de 5 à 18 ans, et le nombre des diplômés du secondaire s'est élevé à 146 personnes en 1987 - 1988, comparativement à 112 en 1985 - 1986. Les inscriptions au niveau postsecondaire ont augmenté pour atteindre 20,2 p. 100 des étudiants âgés de 19 à 24 ans. Le nombre des diplômés d'écoles post secondaires s'est aussi accru, atteignant 118 personnes en 1987 - 1988, comparativement à 80 en 1985 - 1986.

La bande des Montagnais de Schefferville a assumé l'administration de l'école fédérale de la localité, et la bande de Gaspé a pris en main tous les services d'éducation des niveaux primaire, secondaire et postsecondaire.

Le pourcentage des bandes administrant leurs programmes d'éducation primaire, secondaire et postsecondaire a augmenté en 1987 - 1988, pour atteindre 71,2 p. 100. À la fin de l'année, les bandes administraient 89,3 p. 100 des fonds de leur programme de l'éducation.

Environ 125 étudiants de niveau collégial ont participé à des programmes de formation adaptés aux besoins des Autochtones, entre autres, le Programme d'aide aux jeunes entrepreneurs autochtones et le programme de bureautique. Ces cours comprenaient un programme de formation de programmeurs-analystes qui a été dispensé à 60 étudiants, au CEGEP de Lévis-Lauzon. Le CEGEP de Chicoutimi a aussi admis 25 étudiants à un programme de sciences sociales et 10 autres à un programme de formation en aviation. On a aussi conclu des ententes avec l'Université du Québec à Chicoutimi relativement à un programme de formation d'enseignants, et avec l'Institut éducatif et culturel attikamekmontagnais au sujet d'un programme intégré de formation en santé communautaire.

Développement social

Au cours de l'année, la bande de la rivière Désert a assumé l'administration de son programme des services sociaux. Deux études relatives à des transferts de programmes étaient en cours à la fin de l'année : l'une concer-

nant les services sociaux, à Rapid Lake, et l'autre pour l'aide sociale, à Kipawa.

En 1987 - 1988, on a pris la décision d'établir dans la réserve de Sept-îles un foyer de groupe pour jeunes mésadaptés socio-affectifs. Ce foyer, qui doit ouvrir ses portes en septembre 1990, offrira des services de réadaptation aux Montagnais et aux Naskapis de la Côte-Nord.

Gestion des immobilisations et soutien des bandes

En tout, 3,6 millions de dollars ont été engagés en 1987 - 1988 pour financer les programmes destinés aux bénéficiaires de la Loi C-31.

Dix systèmes de gestion de l'entretien ont été élaborés, mis à jour ou lancés, et huit bandes se sont dotées de tels systèmes qui sont maintenant opérationnels. On a parachevé les négociations en vue de transférer à la Police amérindienne du Québec les services de prévention et de protection en matière d'incendie. Dix-sept bandes se sont vu transférer l'administration de ces services.

Logement

Au cours de 1987 - 1988, 236 unités de logement ont été construites et 242 autres on été remises en état. Au 31 mars 1988, le taux d'occupation dans la Région était de 4,28 personnes par unité de logement.

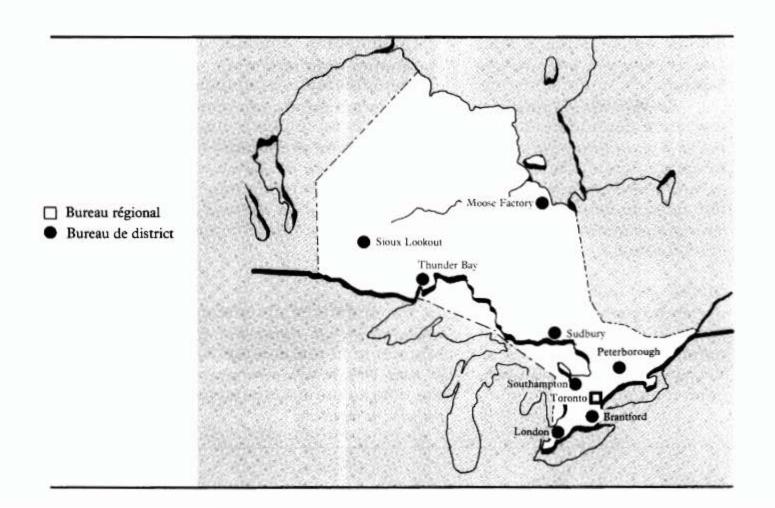
Région de l'Ontario

Au cours de l'année, on a fourni des fonds à 10 conseils tribaux, soit à huit de plus que les années précédentes. Ces regroupements de bandes ont reçu des fonds pour l'établissement d'organismes de services à l'enfance et à la famille. Cinq bandes ont obtenu des fonds qui leur permettent d'assumer l'administration des programmes d'aide sociale. Par ailleurs, au niveau régional, on amis l'accent sur la prestation de conseils et d'aide liée au transfert et à l'administration des programmes d'éducation; il s'ensuivit que 18 bandes ont présenté des demandes de tranfert dans ce domaine.

Quatre bureaux locaux du nord de la province ont été fusionnés pour n'en former qu'un seul, le bureau du district de l'Ouest, situé à Thunder Bay; il s'agit d'une mesure importante du programme régional de réduction des effectifs du Ministère.

Autonomie gouvernementale

Plusieurs événements importants sont survenus dans le cadre du programme actuel d'appui aux initiatives d'autonomie gouvernementale des collectivités indiennes. On a parachevé un plan de travail, M. Gerry Kerr a été nommé négociateur, et un budget de



bandes ont reçu 40 000 \$ aux fins de formation en gestion des terres de réserve, en vertu de ces deux articles de la Loi sur les Indiens.

On a reçu 4 161 demandes de rétablissement du statut d'Indien (comprenant souvent plusieurs personnes par demande) en vertu de la Loi C-31 de sorte que, à l'heure actuelle, un total de 5 808 personnes ont été inscrites.

Plus de 100 bandes ont reçu une aide financière pour établir leur code d'appartenance. Sur les 61 bandes qui ont soumis un tel code, 45 en ont obtenu l'approbation.

Dans le cadre du Programme d'évaluation des répercussions de l'exploitation des ressources, la somme de 402 500 \$ a été accordée à neuf bandes et conseils tribaux. Parmi tous les projets, soulignons l'évaluation des ressources forestières entreprise par le conseil tribal de Windigo en vertu de la Loi sur l'évaluation environnementale et les études sur l'environnement des Grands Lacs menées par les Mohawks de la bande d'Akwesasne.

Développement économique

Les projets de création d'emplois ont procuré du travail à 144 personnes pour une valeur totale de 1 481 semaines-personnes d'emploi. Dans le cadre des projets communautaires à caractère économique, 248 bandes et particuliers ont été financés, ce qui a permis de créer ou de maintenir des emplois pour 1 176 personnes, soit l'équivalent de 22 058 semaines-personnes. Une aide financière a été accordée à 184 personnes participant au programme de formation en cours d'emploi. En outre, 54 stagiaires ont participé au Programme d'aide aux jeunes entrepreneurs autochtones à trois endroits en Ontario, et 20 petites entreprises devaient ^tre créées par la suite.

Au cours de l'année, 250 membres de 10 collectivités du nord de la province ont participé à un projet pilote de formation dans le domaine de l'exploitation des animaux à fourrures. Des plans ont été élaborés pour assurer la formation d'agents de développement économique des bandes pour la plupart des bandes de l'Ontario.

La Caisse d'expansion économique des Indiens a permis la création de 22 entreprises et le maintien de 18 autres. Grâce à l'aide apportée par les employés du Développement économique, le ministère de l'Expansion industrielle régionale, par l'entremise de son Programme de développement économique des Autochtones (PDEA), a approuvé l'affectation de 3 750 100 \$ pour 21 projets.

L'Association des réserves pour le développement socio-économique, le Programme des agriculteurs indiens de l'Ontario et le Fonds de développement des Nishnawbes-Askis ont fourni des conseils, de la formation et des fonds s'élevant à 1 243 200 \$ à 51 petites entreprises de l'Ontario.

Le Programme d'exploitation des terres forestières des Indiens termine sa troisième année d'activité. Un

conseil d'administration entièrement indien vient d'être créé.

Island, Akwesasne, Grassy Narrows et Gull Bay.

L'Agence de développement de la production du riz sauvage en Ontario a poursuivi son programme d'expansion en collaboration avec l'Université de Lakehead.

L'entente sur l'exploitation des ressources conclue entre le Canada et l'Ontario (intitulée Canada-Ontario Resource Development Agreement) a été approuvée pour cinq autres années, ce qui a assuré des fonds de 500 000 \$ en 1987 - 1988. Elle touche un certain nombre d'activités du secteur des ressources naturelles, produisant 1 900 semaines-personnes d'emploi réparties sur 30 projets. En outre, 14 grands projets d'exploitation minière ont vu le jour au cours de l'année. Ceux-ci devaient créer 500 emplois pour des Indiens inscrits. Éducation Les programmes d'éducation ont été transférés aux administrations indiennes de Big Trout Lake, Wikwemikong, Birch

Un programme d'éducation spéciale a été mis en oeuvre dans 10 des 11 districts de l'Ontario au cours de l'année. Le Ministère a commandé un examen des programmes provinciaux d'éducation spéciale pour les élèves indiens.

La Région a établi le programme de deuxième année pour les élèves indiens et l'a mis à la disposition de toutes les écoles fédérales et écoles administrées par les bandes de la Région. On a terminé les derniers travaux d'élaboration de l'élément troisième année de ce programme.

La Région a terminé la rédaction des lignes directrices sur le programme conjoint d'étude des langues autochtones comme langues secondes. Les conseils scolaires de l'Ontario ont reçu des fonds pour embaucher trois conseillers linguistiques autochtones. Notre Ministère et le ministère de l'Éducation de l'Ontario ont mené une étude conjointe sur les écoles secondaires du nord de la province.

Développement social

En avril 1987, deux organismes de services à l'enfance et à la famille indiennes, soit le Tikinagan et le Payukotayno, ont obtenu de la province le statut de «société». En septembre 1987, un troisième organisme, le Weechi-it-te-win, a reçu la même délégation de pouvoirs lui permettant d'assurer toute une gamme de services à l'enfance et à la famille. Ensemble, ces groupes représentent 43 bandes. Deux autres organisations, la Dilico et la Nog-da-win-da-min, qui représentent 18 autres bandes, sont devenues des «organismes» assurant des services de

prévention; elles ont continué à se préparer en vue d'obtenir le statut de «société». Quatorze autres bandes se sont jointes au processus de planification, de sorte qu'en Ontario, 89 des 126 bandes se trouvent maintenant à différentes étapes de la mise sur pied des services d'aide à l'enfance et à la famille.

Les neuf bandes restantes capables d'administrer des programmes de sécurité du revenu se sont jointes au processus de planification et de formation en prévision du transfert projeté de ces responsabilités en 1988 - 1989.

Un groupe de travail bilatéral a été mis sur pied avec le ministère provincial des Services sociaux et communautaires pour régler une grande variété de questions découlant de l'entente de 1965 sur les services de bien-être qui sont en souffrance.

Soutien des bandes et gestion des immobilisations

La Section du soutien des bandes a connu une année mouvementée en ce qui touche les activités du Programme. La réorganisation a entraîné la division du service en deux sections : celle du Soutien des bandes et celle de la Gestion des paiements de transfert.

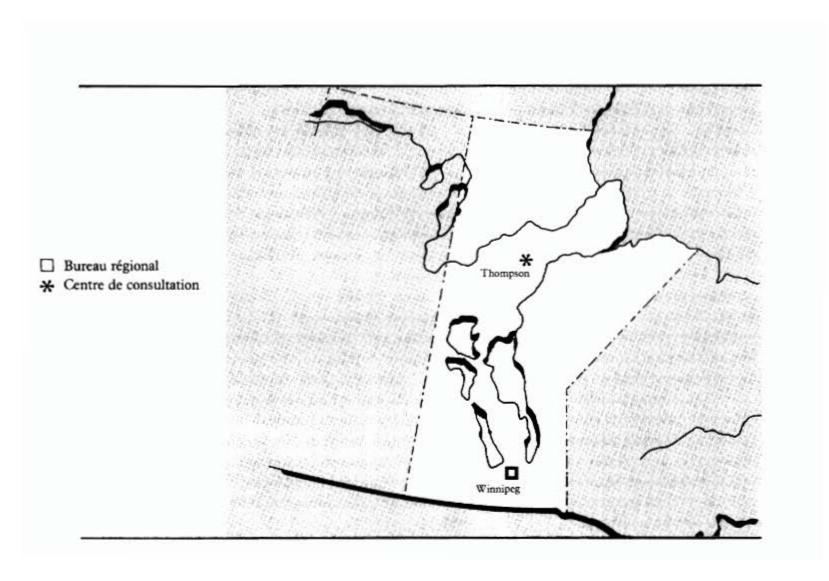
Dix conseils tribaux, soit huit de plus qu'au cours des années précédentes, ont reçu de l'aide financière à la suite de l'application de la politique sur le transfert des responsabilités.

La Région a établi des directives sur le perfectionnement en gestion des Indiens, sur la gestion des contributions et sur le financement du soutien des bandes. L'élaboration des directives sur les conseils tribaux et sur les régimes de pension des Indiens était presque terminée.

Une entente sur les Modes optionnels de financement (MOF) a été conclue avec la bande de Moose Deer Point, tandis qu'une autre entente, cette fois avec la bande indienne Hiawatha, était sur le point d'être ratifiée à la fin de l'année. L'admissibilité de la bande de Nipissing a été évaluée et approuvée, et sept autres bandes ont demandé à discuter de leur possibilité de participation en 1988 - 1989.

Tous les grands projets d'immobilisations dans les réserves sont maintenant administrés par les bandes. Par le passé, de nombreux projets d'immobilisations étaient administrés par Travaux publics Canada. On a réussi à élaborer et à mettre en oeuvre une formule plus équitable pour la répartition des fonds affectés au fonctionnement et à l'entretien des infrastructures.

Région du Manitoba



pêche et de tourisme de classe internationale, évalués à 2,5 millions de dollars chacun. Ces deux chalets, situés dans le nord du Manitoba, assurent de l'emploi à longueur d'année à deux personnes et produisent 54 emplois saisonniers.

La Région a conclu avec la province une entente provisoire d'un an sur la gestion de la faune. Une entente quinquennale a été négociée qui, lorsqu'elle sera mise en oeuvre, créera cinq emplois pour les Indiens et assurera la mise sur pied de 15 entreprises, générant ainsi plus de 100 années-personnes d'emploi.

Terres, revenus et fiducie

Après de nombreuses années de négociation, 300 acres de terres ont été mises de côté à titre de réserve dans la collectivité de Pauingassi au profit d'environ 300 membres de la bande indienne de Little Grand Rapids.

Le Canada et le Manitoba ont réglé la revendication de la bande de Le Pas concernant le barrage Pasquia. Le montant du règlement, qui s'élève à 399 000 \$, sera payé conjointement par les deux ordres de gouvernement.

La Région a mis en oeuvre la politique sur les nouvelles bandes et les nouvelles réserves. Elle a réussi à faire approuver en principe dix des propositions soumises, ce qui permettra d'entreprendre des travaux pour ajouter des terres aux réserves.

Bureau de l'évaluation des répercussions de l'exploitation des ressources du Manitoba (BERERM) Une entente de principe a été conclue avec les cinq bandes signataires de la Convention sur l'inondation des terres du nord du Manitoba (CITNM) relativement aux modalités d'un règlement de 88,5 millions de dollars par lequel le Canada entend respecter ses principales obligations en vertu de la Convention signée en 1977. Le règlement garantit un approvisionnement continu en eau potable pour les bandes touchées par les projets d'aménagement de centrales hydro-électriques dans le nord du Manitoba.

La Société de reconstruction des immobilisations, une société administrée par les bandes signataires de la Convention, administrera le projet pluriannuel d'immobilisations qui prévoit la construction d'usines de traitement de l'eau et d'élimination des eaux usées, de logements, de réseaux de distribution, de services d'utilité publique ainsi que l'amélioration des infrastructures existantes, afin de répondre aux besoins des cinq collectivités. Il s'agit du plus important projet d'immobilisations financé par le Ministère jamais entrepris par une institution indienne.

Le Comité des inondations, qui représente les cinq bandes visées par la Convention, a reçu la somme de 1,7 million de dollars pour appuyer les activités de planification et de recherche.

Les résultats d'une étude de quatre ans menée par le gouvernement fédéral et la province sur la pollution par le mercure des réseaux hydrographiques du fleuve Nelson et de la rivière Churchill ont été publiés. Les auteurs du rapport ont analysé les causes et les effets de l'inondation sur les niveaux de mercure dans les bassins hydrographiques; ils ont tiré les conclusions qui s'imposaient et ont proposé un certain nombre de recommandations. Environnement Canada a poursuivi sa surveillance environnementale et écologique en collaboration avec Pêches et Océans Canada. Santé et Bien-être social Canada a poursuivi ses programmes d'échantillonnage du mercure.

Le BERERM a offert aux autres bandes du Manitoba une aide technique et un financement de 155000 \$ pour qu'elles puissent s'occuper de nombreuses autres questions ayant des répercussions environnementales, telles que les obligations provinciales en suspens à l'égard des membres touchés par le projet d'aménagement hydro-électrique de Grand Rapids, les centrales hydro-électriques sur la rivière Churchill, les effets possibles de la construction et de l'exploitation d'une centrale génératrice à Conawapa et la mise sur pied d'un atelier pour étudier les conséquences de la nouvelle Loi sur l'environnement du Manitoba sur les droits des Indiens et sur leurs terres. Éducation Six grands projets de construction d'écoles, évalués à 57 millions de dollars, ont été parachevés dans six réserves du Manitoba. Ces projets visent à offrir à plus de 2 600 élèves des installations scolaires comparables à celles que l'on retrouve dans les principaux centres urbains. Grâce à ces projets, les membres des bandes ont eu la possibilité d'obtenir de la formation et des emplois. Les nouvelles installations ont également permis la mise en oeuvre de programmes communautaires récréatifs, culturels et sociaux. En septembre 1987, la bande Mathias Colomb a obtenu l'administration du programme de l'enseignement primaire de Pukatawagan, évalué à 1,3 million de dollars.

La fermeture, en juin 1988, des 13 dernières écoles résidentielles au Manitoba a entraîné de longues négociations concernant l'utilisation des bâtiments et le recours aux services du personnel pour les employés touchés.

Des services d'enseignement spécialisé ont été mis en oeuvre dans des écoles administrées par le gouvernement fédéral et par les bandes. Ces services font appel à des aides-enseignants et à des coordonnateurs appartenant à des bandes.

La Région a affecté des ressources pour la tenue d'ateliers et l'instauration de systèmes afin que l'on puisse s'occuper de façon plus efficace des élèves ayant des besoins spéciaux.

L'évaluation visant à examiner et à améliorer l'efficacité des programmes a été complétée dans six écoles.

Développement social

Le Ministère a versé 383 000 \$ en financement nouveau aux six organismes d'aide à l'enfance indienne du Manitoba pour leur permettre de mettre sur pied des services de protection de l'enfance.

Au cours de l'année, 54 des 59 programmes d'assistance sociale dans les réserves étaient contrôlés par les bandes et les conseils tribaux. Les Indiens ont administré 82 p. 100 du budget régional réservé aux services de soutien du revenu. Des possibilités d'emploi ont été créées par l'affectation de 5,6 p. 100 de ces fonds de soutien du revenu à la création d'emplois par l'entremise du Programme assistance-travail.

Services techniques

Les services de génie et d'architecture du Ministère ont été transférés à Travaux publics Canada (TPC) le 1er avril 1987, et une sous-section relevant de TPC a été créée pour offrir des services techniques au Ministère en vertu d'une entente de services particuliers.

Les services techniques du Ministère ont administré un total de 227 projets d'immobilisations évalués à 30,1 millions de dollars.

L'école Otter Nelson River, à Cross Lake, évaluée à plus de 16 millions de dollars, constitue le projet d'immobilisations le plus important jamais entrepris par le Ministère.

Les conseils tribaux ont reçu des fonds pour mettre sur pied des sous-sections techniques. À la fin de l'année, deux agents de sécurité-incendie, deux ingénieurs et treize inspecteurs de logements avaient été embauchés.

Au cours de l'année, on a établi une formule servant à déterminer les contributions des bandes au niveau du fonctionnement et de l'entretien (F et E). Grâce à cette formule, le budget régional de F et E a obtenu 90 p. 100 de tous ses fonds.

Soutien des bandes et gestion des immobilisations

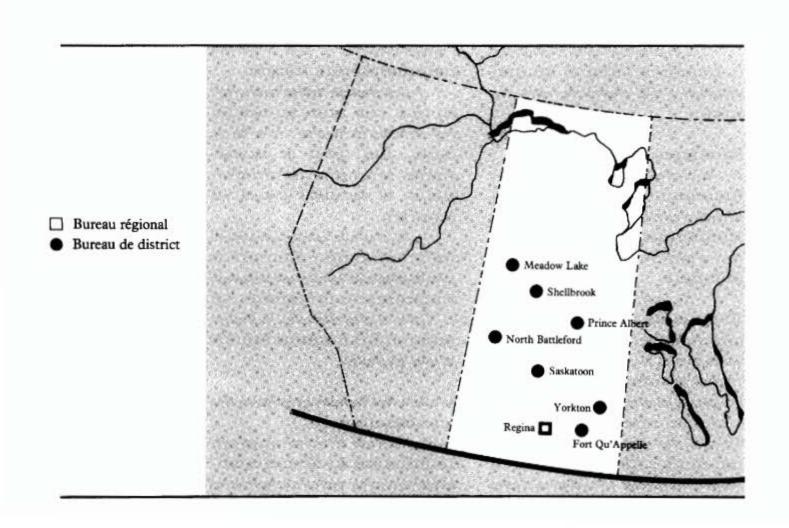
La Région a mis en oeuvre un processus d'affectation des dépenses en capital plus équitable pour les bandes et les conseils tribaux en se servant de facteurs tels que la population et l'emplacement.

Un comité régional d'examen des vérifications des bandes et un processus d'examen structuré ont été établis au cours de l'année.

Modes optionnels de financement (MOF)

Depuis l'approbation des MOF en juin 1986, neuf bandes et deux conseils tribaux ont présenté leurs demandes. Neuf de ces demandes ont été déclarées admissibles tandis que deux sont toujours à l'étude. Des ententes ont été rédigées pour trois de ces bandes et une autre a été ratifiée.

Région de la Saskatchewan



tion en gestion qui a été mis à l'essai dans le district de North Battleford.

Les premières ententes sur les Modes optionnels de financement (MOF) ont été signées avec les bandes d'Ochapowace et John Smith.

Une entente a été conclue concernant l'octroi d'un montant de 2,5 millions de dollars pour assurer le prolongement d'une importante ligne de transport d'électricité devant desservir trois collectivités du nord de la province, soit Black Lake, Fond du Lac et Wollaston. Ces collectivités profiteront également de tarifs d'électricité égaux à ceux qui sont demandés aux consommateurs du sud de la province.

La Région aide huit bandes à perfectionner leurs capacités à assumer des responsabilités de gestion foncière aux termes de l'article 60 de la Loi sur les Indiens. Au total, 30 bandes ont adopté leur propre code d'appartenance. À la fin de l'année financière, 3 587 personnes avaient été inscrites en vertu des dispositions de la Loi sur les Indiens concernant le recouvrement du statut d'Indien.

La Région a mis en oeuvre de nouvelles procédures pour recueillir les statistiques démographiques dans les collectivités, permettant ainsi aux gestionnaires régionaux d'avoir accès à de l'information supplémentaire utile.

La Région a joué un rôle important dans l'élaboration et la prestation des nouveaux cours de formation d'envergure nationale en matière de gestion foncière et d'administration des successions. Les cours de formation sur les procédures d'élection donnés au niveau régional ont mené à l'établissement d'un répertoire d'Indiens pouvant servir comme agents électoraux.

Développement social

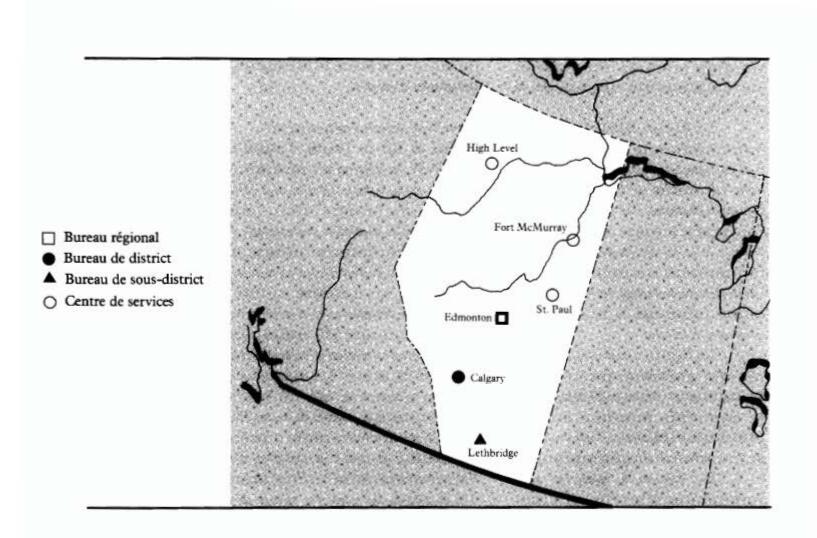
Au cours de l'année financière, 3,3 p. 100 des fonds engagés dans les réserves pour satisfaire les besoins fondamentaux ont été transférés aux bandes en vertu du Programme assistance-travail. La Région a versé la somme de 1,4 million de dollars pour assurer la mise en oeuvre de 118 projets qui ont représenté 2 720 semaines-personnes d'emploi. Développement économique

Depuis la fin de l'année financière 1986 - 1987, la Région n'a pas accordé de prêts de la Caisse d'expansion économique des Indiens (CEEI). Cette responsabilité incombe maintenant à une institution financière indienne, la Saskatchewan Indian Equity Foundation (SIEF), qui a consenti en 1987 - 1988 145 prêts totalisant 1,4 million de dollars, créant ainsi 130 emplois. Le Programme de création d'entreprises a approuvé 82 accords de contributions pour un montant de 884 623 \$. Ces contributions ont permis de recueillir 2,8 millions de dollars auprès d'autres organismes, assurant la création de 200 nouveaux emplois. Le Programme des stratégies de mise en valeur des ressources humaines des collectivités indiennes a aidé financièrement 112 projets qui, à leur tour, ont créé 435 emplois.

Avec la collaboration de la Banque fédérale de développement et du Secteur du développement économique du Ministère, la Région a tenu un séminaire dont le but était d'élaborer un modèle pour le démarrage et la promotion d'entreprises de pourvoyeurs touristiques appartenant à des Indiens et administrées par ces derniers.

Afin de pouvoir transférer les responsabilités du Développement économique aux bandes, des négociations ont été entamées avec les conseils tribaux des chefs des districts de Saskatoon et de Prince Albert.

Région de l'Alberta



La Région a continué à respecter ses objectifs de réduction des effectifs au cours de l'année en transformant trois de ses bureaux de district du nord de la province en centres de service.

Les jeux olympiques de Calgary de 1988 ont constitué, pour plusieurs bandes de l'Alberta, une occasion unique d'établir des entreprises commerciales et de créer des marchés pour les produits indiens. Le Ministère a aidé les bandes et les particuliers à profiter de ces possibilités en leur facilitant l'accès aux ressources des autres ministères et programmes du gouvernement fédéral.

Autonomie gouvernementale

Les bandes des Pieds-Noirs, des Gens-du-Sang, Alexander, Kehewin, Saddle Lake, des Cris et des Sarcis ont présenté des propositions d'autonomie gouvernementale qui ont fait l'objet de discussions. Aussi, le conseil tribal de Yellowhead et le Bureau des ressources du Traité n° 8 ont reçu une aide financière pour poursuivre leurs travaux de recherche.

Développement économique

Au cours de l'année, les négociations de l'entente avec la société Syncrude ont connu un heureux dénouement, et les Indiens inscrits et les Métis pourront profiter de meilleures possibilités d'emploi dans la région de Fort McMurray.

Afin d'aider à la création d'entreprises, des subventions et des contributions totalisant 731 070 \$ ont été accordées à 91 entreprises.

La Région a tenu des discussions avec l'Alberta Indian Agricultural Development Corporation et l'Alberta Indian Investment Corporation relativement au transfert à ces deux organismes du portefeuille des prêts de la Caisse d'expansion économique des Indiens (CEEI).

L'administration des prêts directs et des prêts garantis a été assurée grâce au programme des prêts de la CEEI. On a approuvé 55 demandes de contributions totalisant 187 600 \$ ainsi que 20 demandes de prêts directs s'élevant à 420 500 \$. Le Comité régional des prêts a également approuvé six demandes de prêts garantis totalisant 442 500 \$.

Quatorze bandes ont pris en main les programmes de formation professionnelle. Trois cours de formation d'entrepreneurs ont été menés à terme; trois participants se sont inscrits comme stagiaires et 11 autres ont procédé au lancement de leur entreprise.

Terres, revenus et fiducie

Le Système automatisé d'enregistrement des terres (SAET) a été mis en place. Une entente a été conclue sur le financement des unités d'administration foncière des Pieds-Noirs, des Gens-du-Sang et des Piégans pour 1988 - 1989. Le Comité régional de protection de l'environnement a été établi, le référendum concernant l'échange de terres de la réserve de Fort McKay a eu lieu, et neuf nouvelles aires de réserve ont été arpentées pour la bande des Cris.

De concert avec la Sous-section du soutien des bandes et de la gestion des immobilisations, le Secteur des terres, des revenus et de la fiducie a entrepris des études détaillées des répercussions de la diminution des réserves pétrolières et gazières sur deux bandes.

Au cours de 1987 - 1988, la Région de l'Alberta a recueilli la somme de 783 millions de dollars en fonds pour les bandes, c'est-à-dire 92 p. 100 de tous les fonds des bandes du Canada. Un total de 246 résolutions de conseils de bandes ont été traitées, ce qui représente la somme de 190 millions de dollars. La Région a administré toutes les répartitions de fonds per capita lesquelles totalisent 34 448 300 \$.

Un total de 4 700 certificats de statut d'Indien ont été délivrés au cours de l'année, et on a reçu 2 140 demandes de réintégration en vertu de la Loi C-31. Le Ministère a administré le Registre des Indiens au nom de 22 bandes. Vingtneuf bandes ont décidé d'établir elles-mêmes leurs règles d'appartenance et d'assumer la responsabilité pour leur liste de membres. On a transféré la responsabilité de l'administration du Registre à une bande. Éducation À la suite de négociations avec la bande des Gens-du-Sang, celle-ci assumera l'administration de trois écoles fédérales au cours de la prochaine année.

Au cours de l'année scolaire 1987 - 1988, les bandes ont pris en main 75 p. 100 du programme d'études postsecondaires. Un total de 1 847 étudiants indiens ont reçu de l'aide en vertu de ce programme. Un programme de formation a été mis sur pied pour faciliter le transfert des services d'aide aux étudiants du postsecondaire à l'administration des bandes.

Des ententes tripartites sur les frais de scolarité ont été négociées avec les bandes des Cris de Fort Chipewyan et de Bigstone. Les bandes Alexis et des Gens-du-Sang ont terminé les discussions visant à obtenir des ententes semblables au cours de l'année.

Développement social

Au cours de l'année, treize bandes et quatre programmes de développement social administrés par le Ministère ont fait l'objet d'un examen.

L'administration complète du programme de l'aide sociale a été accordée à cinq bandes qui en assuraient déjà provisoirement l'administration. Des ententes ont été conclues avec six autres bandes afin de leur permettre de planifier le transfert de ce programme.

Une somme totale de 1 395 400 \$, soit près de 5,4 p. 100 du budget de l'aide sociale accordée aux bandes, a été affectée à des projets qui ont créé des emplois représentant 2882 mois-personnes.

Un comité conjoint formé des fonctionnaires du Ministère et des

Services sociaux de l'Alberta a terminé une analyse des services sociaux dispensés à l'extérieur des réserves. Le Ministère a également participé, à titre de principal agent de financement, à la troisième Conférence annuelle internationale sur l'enfance indienne, qui a eu lieu à Calgary.

Soutien des bandes et gestion des immobilisations

La formule régionale d'affectation des fonds d'immobilisations réservés aux infrastructures a été mise en oeuvre au cours de l'année, ce qui a amélioré les capacités de planification des immobilisations. On a mis l'accent sur le logement et les besoins en réseaux d'alimentation en eau et d'élimination des eaux usées.

Des fonds ont été accordés au Programme d'aide aux gestionnaires indiens pour lui permettre d'offrir des emplois d'été à 28 étudiants diplômés ou non diplômés, au cours de l'année. Les étudiants ont fourni aux administrations locales une aide professionnelle temporaire au niveau de la gestion, des finances et de l'élaboration des programmes.

La bande Louis Bull a été autorisée par le Solliciteur général de l'Alberta à assurer les services de police dans sa réserve. Ce service communautaire est entièrement financé à même les revenus de la bande et sert de modèle aux autres bandes désireuses d'offrir les mêmes services.

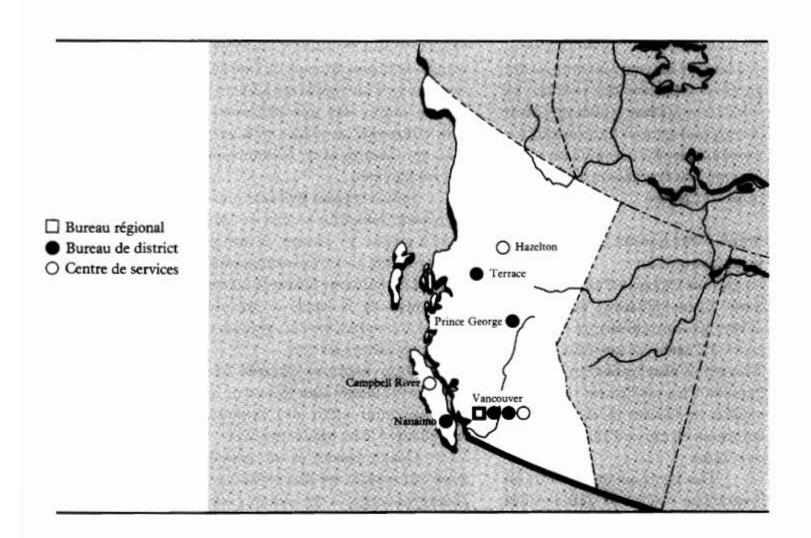
Deux nouveaux conseils tribaux ont été formés dans le nord de la province pour offrir des services consultatifs à leurs bandes membres.

Quatre bandes et un conseil tribal ont entamé des discussions qui pourraient mener à des ententes sur les MOF.

Région de la Colombie-Britannique

Au cours de 1987 - 1988, la Région a participé à la signature de l'entente la plus importante et la plus complexe sur les Modes optionnels de financement (MOF) à ce jour. une entente de cinq ans, d'une valeur de 58 millions de dollars, conclue avec le Conseil tribal Nuu-Chah-Nulth. La bande indienne de Westbank a également ratifié une entente sur les MOF.

Des progrès ont été réalisés au niveau du développement économique des Indiens grâce à un meilleur contrôle de l'exploitation des ressources, à l'établissement du Secrétariat des affaires autochtones et à la création de deux importantes institutions financières indiennes.



Une somme totale de 11,1 millions de dollars, provenant des sources de financement cumulatives des programmes prévus par la Loi C-31, a été versée aux bandes sous forme de contributions. Les dépenses d'immobilisations se sont élevées à 6,8 millions de dollars, et les dépenses au chapitre de l'éducation postsecondaire ont compté pour 2,9 millions de dollars.

Développement social

Cinq bandes ont assumé l'administration du programme de l'aide sociale, faisant passer à 144 le nombre total des entités indiennes administrant ce programme au nom de 174 bandes. Les Indiens se sont chargés de l'administration de 74 p. 100 de tous les fonds affectés au développement social.

En ce qui concerne les journées de soins à domicile aux adultes, il y a eu une augmentation de 57 p. 100 du total des jours de soins en 1987 - 1988, c'est-à-dire de 5 p. 100 par rapport à 1986 - 1987.

Au cours de la même période, le nombre des enfants indiens ayant reçu des soins a diminué de 4,6 p. 100 par rapport à 1986 - 1987. On a mis en oeuvre le Programme des services de soins aux enfants et aux familles du Conseil tribal Nuu-Chah-Nulth. En vertu de ce programme, 13 bandes établies sur la côte ouest de l'île de Vancouver ont profité de services de soins à l'enfance.

Éducation

Le programme de l'éducation a fourni les services scolaires aux niveaux élémentaire et secondaire à 12 625 élèves soit 612 dans 11 écoles fédérales, 3 486 dans 100 écoles administrées par les bandes, et 8 527 dans 521 écoles provinciales, paroissiales et privées. Il y avait 558 étudiants inscrits en 12e année. Une école fédérale a été transférée à une bande, et cinq autres transferts étaient en préparation.

Le programme d'études postsecondaires a parrainé 2 073 étudiants en vertu d'un programme ordinaire, et 317 étudiants en vertu d'un programme de financement établi suite à l'adoption de la Loi C-31.

La Région a réussi à renégocier une entente sur l'enseignement avec la province pour permettre aux collectivités indiennes et aux conseils scolaires de conclure des ententes au niveau local.

Terres, revenus et fiducie

La Région a tenu un portefeuille d'environ 3 200 baux. Un nombre total de 1 054 documents ont été portés au Registre des terres indiennes, et les revenus provenant des opérations foncières se sont élevés à plus de 20 millions de dollars. De plus, des négociations ont abouti au règlement de 15 questions litigieuses relatives aux terres.

Deux membres de la bande de Cowichan ont été nommés surintendants en vertu de la Loi sur les Indiens pour recueillir et distribuer les recettes tirées de la location des terres cédées.

Le système d'information sur les effectifs indiens a traité un total de 9 893 «événements», c'est-à-dire des naissances, des décès et des mariages. Des ateliers ont été organisés pour former les membres des bandes et des conseils tribaux à la responsabilité de l'administration du programme des effectifs.

En 1987, 257 dossiers portant sur des successions ont été ouverts et 278 autres ont été traités. À la fin de 1987, il y avait encore plus de 500 dossiers ouverts sur les successions.

Développement économique

Un répertoire des entreprises indiennes a été publié. La Région a mis sur pied un programme de formation des entrepreneurs, et 17 jeunes entrepreneurs y ont participé. Un nombre total de 144 entreprises ont été financées au cours de l'année, près de 233 emplois ont été créés et maintenus, et plus de 9 millions de dollars ont été recueillis pour les petites entreprises. Un cours de formation pour les trappeurs autochtones a été donné à 56 Indiens de la Colombie-Britannique.

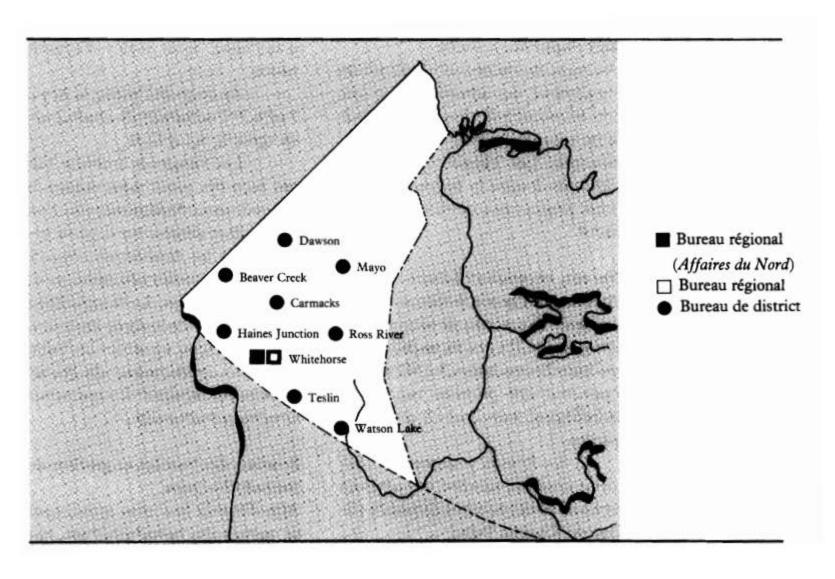
Autonomie gouvernementale

La Région a appuyé la tenue d'ateliers dans les collectivités à l'intention de plus de 50 bandes afin d'aider celles-ci à formuler des projets d'autonomie gouvernementale. Trois collectivités indiennes de la Colombie-Britannique travaillaient à l'élaboration de propositions dans le but de négocier une forme d'autonomie gouvernementale qui dépasserait les contraintes de la Loi sur les Indiens.

La Région a aidé financièrement la Conférence sur les structures et les pouvoirs du gouvernement des Premières nations, qui était parrainée par le Programme de droit autochtone de l'Université de la Colombie-Britannique.

Des fonds pour frais de scolarité ont été ajoutés dans l'accord financier conclu avec les Sechelts. Ces derniers ont été autorisés à recueillir les impôts provinciaux (ruraux) sur les terres des Sechelts. La province a modifié la Loi sur le Registre des terres pour permettre l'enregistrement des terres des Sechelts.

Région du Yukon



Développement social

Au cours de l'année, 14 diplômés du Programme des administrateurs des services sociaux des bandes ont assisté à un cours de formation paraprofessionnelle. Les Tlingits de la rivière Taku ont assumé la responsabilité de leurs programmes de développement social.

Terres, revenus et fiducie

Au cours de l'année, la Région a réussi à obtenir 50 parcelles de terre aux fins de logement. Il y a eu six modifications des parcelles existantes. Le Ministère a également aidé plusieurs bandes qui avaient cédé leurs terres à des tierces parties.

La Région a terminé la troisième année du transfert des terres en vertu du projet de réinstallation du village de Kwanlin Dun.

Pour la première fois, un programme d'arpentage et de cartographie a servi à tracer les limites de toutes les parcelles de terre appartenant aux bandes du Yukon. Trois collectivités ont reçu une aide aux termes de ce programme.

La plupart des bandes ont présenté leur code d'appartenance avant juin 1987 et sept présentations ont été approuvées. Le Ministère a donné de l'information et des conseils à trois bandes dont les codes présentés avaient été refusés. Toutes les bandes de la Région ont reçu des fonds de perfectionnement, et trois bandes ont obtenu une aide financière leur permettant d'appliquer leurs règles d'appartenance.

Au cours de l'année, la Région a reçu 319 demandes de réintégration en vertu de la Loi C-31.

Les Tlingits de la rivière Taku ont reçu des fonds pour étudier les répercussions environnementales d'une exploitation minière sur la pêche pratiquée par les Autochtones dans les aires traditionnelles adjacentes au site de la mine projetée. Le Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales a tenu un atelier au Yukon auquel les représentants du gouvernement, des bandes et des associations autochtones ont assisté.

Soutien des bandes et gestion des immobilisations

Afin d'établir leur plan quinquennal de gestion des immobilisations, chaque bande de la Région a reçu la somme de 42 000 \$, ce qui représente un total de 630 000 \$.

Dans le cadre de la réinstallation du village de Kwanlin Dun, 22 nouveaux logements ont été construits, et 1,5 million de dollars ont été dépensés pour améliorer l'infrastructure.

Toutes les bandes ont mis en oeuvre leurs plans de dépenses de capitaux au cours de l'année. Cinquante logements ont été construits en vertu des normes de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, ce qui comprend les logements de Kwanlin Dun.

Programme des affaires du Nord

Une entente conclue entre le Canada et le Yukon sur l'aménagement du territoire a été signée en octobre.

Au cours de 1987, la production minière s'est élevée à 447,2 millions de dollars comparativement à 176 millions en 1986, une augmentation attribuable au produit de la première année complète de fonctionnement de la mine Curragh. La production d'or des placers est passée de 43,8 millions de dollars en 1986 à 63 millions en 1987.

Les dépenses de prospection minière, qui n'étaient que de 28,9 millions de dollars l'année précédente, se sont élevées à 35 millions de dollars en 1987. Un total de 13 275 concessions minières ont été enregistrées, soit presque le double du total de l'année précédente, qui était de 7 005. Les concessions de placers se sont élevées à 2 252 en 1987 par rapport à 1 671 l'année précédente. Une nouvelle Section des placers a été créée au sein du Programme du Nord pour administrer et faire respecter les dispositions concernant l'utilisation des eaux contenues dans les permis d'exploitation des placers.

Les projets de cartographie géologique ont mis l'accent sur les gisements d'or et d'argent. En vertu de l'Entente de développement économique entre le Canada et le Yukon (EDE), deux aires ont fait l'objet de levés cartographiques géologiques : la région de Rancheria et la zone située près de la rivière Wheaton. Toujours en vertu de l'EDE, deux projets de recherche ont été entrepris pour améliorer le rendement économique et environnemental. des placers du Yukon.

La première phase de l'inventaire forestier a été terminée et a produit des cartes forestières destinées au public. La flotte des avions-citernes CL-215 a été intégrée à la flotte A26 et utilisée au cours de la saison des incendies de forêts de 1987.

L'Office des eaux du Yukon a assumé le contrôle des fonds d'exploitation.

Les biens de la Commission d'énergie du Nord canadien situés au Yukon ont été vendus à la Yukon Developement Corporation.

En vertu de l'EDE conclue entre le Canada et le Yukon, environ 4,4 millions de dollars ont été affectés à 106 projets. De l'aide financière a été accordée à des projets tels que des entreprises de pisciculture et d'élevage de moutons, des usines de traitement des oeufs de poissons et des ateliers de fabrication de meubles. Une aide financière a également été accordée au projet de cartographie géochimique, à l'amélioration des techniques minières, au développement de l'industrie des placers et à la planification économique communautaire.

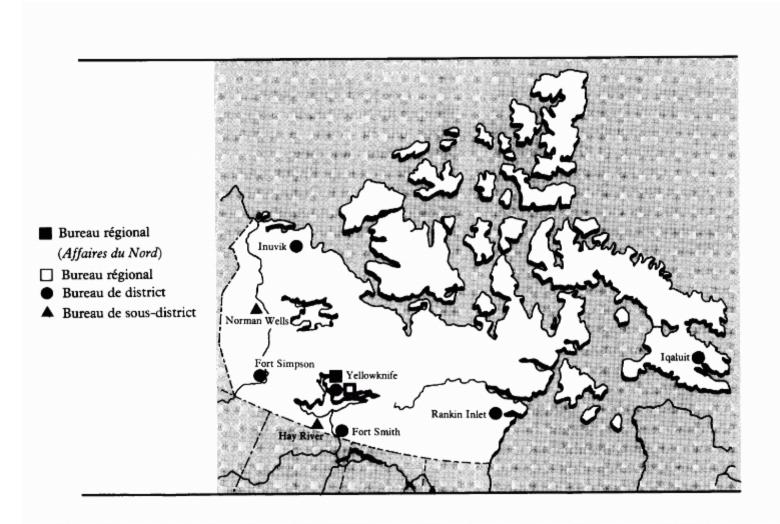
Le Ministère a collaboré avec le gouvernement du Yukon dans une étude des retombées pour le Nord du Système d'alerte du Nord et des activi-

tés d'exploration des hydrocarbures dans la mer de Beaufort.

Le programme régional de formation en cours d'emploi a assuré la formation de 85 Autochtones, à un coût de 446 000 \$; 95 p. 100 des stagiaires se sont trouvé des emplois.

Les discussions se sont poursuivies avec le gouvernement du Yukon pour préparer le transfert des responsabilités dans le domaine du pétrole et du gaz aux gouvernements territoriaux en vertu d'un accord du Nord.

Région des Territoires du Nord-Ouest



Programme des affaires indiennes

En 1987 - 1988, la Région a fourni de l'appui, au chapitre de l'administration locale et du développement économique, à 9 200 Indiens inscrits, appartenant à 17 bandes situées dans 25 collectivités et 2 réserves des T. N.-O. Services aux Indiens

Le Secteur des services aux Indiens a versé une subvention de fonctionnement de 192 000 \$ au nouvel Institut culturel déné qui a été créé en mai 1987 pour promouvoir la culture dénée.

En vertu du nouveau Programme préparatoire à l'entrée à l'université et au collège, 17 Autochtones ont reçu une aide financière. Le GTNO a reçu une somme de 220 000 \$ de la Région pour administrer ce programme.

Une accord a été conclu pour mettre sur pied un comité d'examen fédéral-territorial formé de représentants de la haute direction pour déterminer qui sera responsable de fournir les fonds d'immobilisations nécessaires aux bureaux des bandes, aux services municipaux liés aux terres indiennes mises de côté à l'usage des Indiens et pour d'autres questions.

Le Conseil de la région du fleuve et du delta du Mackenzie a reçu des fonds du Programme de perfectionnement en gestion des Indiens et des Inuit et de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada pour assurer la formation des employés de quatre bandes dans le domaine de l'informatique.

La Région a entrepris un projet pilote en collaboration avec le conseil tribal des Flancs-de-Chien et la Nation dénée pour mettre au point un régime d'avantages sociaux pour les employés des bandes.

Terres, revenus et fiducie

Le Secteur des terres, des revenus et de la fiducie a reçu des propositions de la bande de Fort Liard pour négocier l'obtention de statuts séparés pour les collectivités de Trout Lake et de Nahanni Butte en vue de la division de la bande. On a amorcé les préparatifs pour effectuer la séparation de trois autres collectivités de leur bande principale.

La première cession de terres de la réserve indienne n° 1 de Hay River a été mise en route.

Au cours de l'année, sept bandes ont demandé l'autorisation d'établir leur code d'appartenance. Ainsi, un total de 14 bandes, représentant 80 p. 100 de toutes les bandes de la Région, ont demandé cette autorisation au cours des deux dernières années. La bande de Fort McPherson a reçu l'approbation du Ministre pour mettre en application ses règles d'appartenance.

Développement économique

En 1987 - 1988, le Secteur du développement économique a fourni 533 000 \$ en contributions directes à 26 entreprises indiennes nouvellement établies ou agrandies.

Quatre institutions régionales ont reçu la somme de 75 000 \$. Une

partie de ces fonds a été utilisée par la Société de développement Denendeh pour l'achat de sa participation dans la Northlands Utilities Ltd.

Le Programme d'aide aux jeunes entrepreneurs autochtones a accepté 12 stagiaires, et 10 d'entre eux ont terminé le cours avec succès. De ce nombre, cinq doivent lancer leur propre entreprise.

La société Chevron Canada et la bande de Fort Good Hope ont mis en oeuvre une entente de coparticipation d'une valeur de 42 millions de dollars qui devait assurer la création de quatre entreprises autochtones. Une de ces entreprises, une société de haute technologie s'occupant de systèmes de positionnement global et de levés de gravité, prévoyait des revenus en fin d'année de 1 million de dollars et un profit de 100 000 \$.

La bande de Hay River a terminé des négociations avec une importante société du secteur privé pour l'exploitation conjointe d'une grande entreprise de production de volailles.

En vertu du Programme de développement économique des Autochtones, trois projets ont reçu au total environ 1 million de dollars, et l'Entente de développement économique a fourni à peu près 32 000 \$ à deux autres projets.

Une somme totale de 220 000 \$ a été accordée pour la planification économique communautaire et régionale. Un autre montant de 971 000 \$ a été versé dans le cadre de 65 projets financés en vertu du Programme des stratégies de mise en valeur des ressources humaines des collectivités indiennes.

Programme des affaires du Nord

Des négociations ont été entreprises au cours de l'année pour établir une entente cadre sur le transfert des responsabilités.

On a transféré au GTNO la responsabilité des programmes de foresterie et de prévention des incendies.

Les négociations visant le transfert des centres de ressources scientifiques d'Inuvik, d'Iqaluit et d'Igloolik se sont poursuivies.

Les biens de la Commission d'énergie du Nord canadien situés dans les Territoires du Nord-Ouest ont été vendus au GTNO.

Des progrès ont également été réalisés relativement à l'abrogation de la Loi sur les titres de biens-fonds que l'on désire remplacer par des mesures législatives territoriales.

On a tenu, à plusieurs reprises, des discussions avec le gouvernement territorial sur la possibilité de conclure un accord énergétique pour le Nord.

L'ancien bureau qui logeait la Gestion des ressources à Yellowknife a été transféré à l'organisme de charité Tree of Peace.

La situation s'est améliorée dans le cas de deux revendications globales importantes. Dans le cas de la revendication des Dénés et des Métis, un règlement semble probable d'ici la fin de l'année. Sous l'égide du GTNO, des progrès ont été réalisés en ce qui concerne la conception des institutions de gestion des ressources à mettre en place après le règlement de la revendication.

Au cours de l'année, une Commission d'aménagement du territoire de la région du delta du Mackenzie et de la mer de Beaufort a été créée. L'ébauche d'un plan d'aménagement du territoire a été présentée en janvier 1988 par la Commission de l'aménagement du territoire du détroit de Lancaster. Des travaux ont été entrepris dans une troisième région; la Commission de l'aménagement des terres des Territoires du Nord-Ouest a été démantelée et une nouvelle structure de gestion a été mise sur pied.

La nouvelle Entente de développement économique a été mise en oeuvre, et ses six ententes auxiliaires ont été ratifiées par les ministères des Affaires indiennes et du Nord canadien, de l'Énergie, des Mines et des Ressources, de l'Expansion industrielle régionale et par le GTNO. Des fonds totalisant 37 millions de dollars ont été autorisés pour mettre en oeuvre, au cours des trois prochaines années, le développement du secteur minier, les arts et l'artisanat, les ressources renouvelables, le tourisme et les petites entreprises, ainsi que la planification économique. En outre, la Région a participé à la mise en oeuvre des clauses économiques de la Convention définitive des Inuvialuit.

La Politique minière pour le Nord a été mise application au cours de l'année.

La mine de la société Pine Point a fermé ses portes après avoir respecté son plan d'abandon ainsi que les clauses de l'entente qu'elle avait conclue avec le GTNO sur l'indemnisation des résidants et des entreprises. L'industrie des métaux de base a récupéré lentement au cours de l'année. La production de plomb, de zinc et d'or a augmenté pour atteindre une valeur de 843 millions de dollars comparativement à 780 millions l'année précédente. Les dépenses pour les activités de prospection minière, surtout pour l'or, sont passées de 45 millions de dollars en 1986 - 1987 à 70 millions en 1987 - 1988. Les activités d'enregistrement des concessions minières ont doublé. Bon nombre de projets ont fait l'objet d'examens environnementaux préalables. Un de ces projets, la mine d'uranium Kiggavik de la société Urangesellschaft, doit être examiné par une commission mise sur pied par le Bureau fédéral d'examen en matière d'environnement.

On a procédé, dans les six bureaux de district, à plus de 600 inspections de permis et de baux touchant l'utilisation des terres, de l'eau, des terres de la Couronne et des terres de réserve. En outre, plus de 200 demandes de permis d'utilisation des terres ont été traitées. Parmi les travaux habituels des bureaux de district, mentionnons la surveillance environnementale telle que l'échantillonnage de l'eau et le mesurage des niveaux de neige.

Annexe I

Dépenses budgétaires		
	1986 - 1987	1987 - 1988
Dépenses de fonctionnement		
Affaires indiennes et inuit	250 883 240 \$	243 110 997 \$
Affaires du Nord	88 904 779	**94 470 848
Administration	*63 656 993	42 517 861
Revendications des Autochtones	7 421 311	***0
Dépenses d'immobilisations		
Affaires indiennes et inuit	56 981 609	30 976 322
Affaires du Nord	20 927 396	16 698 463
Subventions, contributions et autres paiements de tranfert		
Affaires indiennes et inuit	1 436 418 973	1 568 078 540
Affaires du Nord	37 599 016	36 609 268
Gouvernement territorial	624 823 999	738 420 300
Revendications des Autochtones	56 470 537	***0
Fonds de recherche pour l'étude de l'environnement	1 435 655	934 538
TOTAL	2 645 523 508 \$	2 771 817 137 \$

[*Une somme de 19 500 000 \$ se rapporte à la radiation des dettes de la Commission d'énergie du Nord canadien.]
[**Une somme de 33 126 083 \$ se rapporte à la radiation des dettes de la Commission d'énergie du Nord canadien.]
[***Le Programme des revendications des Autochtones a été intégré aux Affaires indiennes et inuit.]

Recettes		
	1986 - 1987	1987 - 1988
Affaires indiennes et inuit	7 087 366	13 904 113
Affaires du Nord	16 234 974	*34 924 625
Administration	14 874 235	137 087
Revendications des Autochtones	1 558 378	**0
TOTAL	39 754 953 \$	48 965 825 \$
Dépenses non budgétaires		
	1986 - 1987	1987 - 1988
Prêts, investissements et avances		
Affaires indiennes et inuit	(11 031 740)	47 404 860
Affaires du Nord	(1 234 139)	(37 088 711)
Revendications des Autochtones	39 201 822	***0
Administration	**(49 266 335)	0
TOTAL	(22 330 392) \$	10 316 149 \$

[*Les chiffres concernant la Commission d'énergie du Nord canadien figurent maintenant sous Affaires du Nord plutôt que sous Administration.] [**Ces chiffres se rapportent à la Commission d'énergie du Nord canadien et à la Yukon Power Corporation.] [***Le Programme des revendications des Autochtones a été intégré aux Affaires indiennes et inuit.]

Annexe II

Lois appliquées

Le Ministère applique, en totalité ou en partie, les lois suivantes :

- Loi sur l'arpentage des terres du Canada
- Loi sur l'autonomie gouvernementale de la bande indienne sechelte
- Loi autorisant l'aliénation des biens de la CENC situés au Yukon
- Loi des chemins de Saskatchewan et d'Alberta
- Loi concernant la réserve des Sauvages Songhees
- Loi sur les concessions de terres publiques
- Loi sur la Convention Canada-Nouveau-Brunswick à l'égard de réserves indiennes
- Loi sur la Convention Canada-Nouvelle-Écosse à l'égard de réserves indiennes
- Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec
- Loi sur les dispositions supplémentaires du Manitoba
- Loi sur les eaux de la zone du chemin de fer
- Loi sur les eaux intérieures du Nord
- Loi sur l'extraction de l'or dans le Yukon
- Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon
- Loi fédérale sur les hydrocarbures
- Loi sur les forces hydrauliques du Canada
- Loi sur les Indiens
- Loi sur les Indiens (établissement de soldats)
- Loi sur le Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien
- Loi modificatrice de 1961 sur le transfert des ressources naturelles (terres d'écoles)
- Loi sur le partage des revenus miniers de la réserve indienne de Fort Nelson
- Loi sur le pétrole et le gaz des terres indiennes

- Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques
- Loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz
- Loi sur le règlement des revendications des autochtones de la Baie James et du Nord québécois
- Loi sur le règlement des revendications des bandes indiennes de Grassy Narrows et d'Islington (pollution par le mercure)
- Loi sur le règlement des revendications des Inuvialuit de la région ouest de l'Arctique
- Loi sur le règlement des revendications relatives aux terres retranchées des réserves des Indiens de la Colombie-Britannique
- Loi sur la réserve indienne de Caughnawaga
- Loi sur la réserve indienne de St. Peter
- Loi sur la réserve indienne de St-Régis
- Loi sur les ressources minérales des réserves indiennes de la Colombie-Britannique
- Loi sur les ressources naturelles de l'Alberta
- Loi sur les ressources naturelles du Manitoba
- Loi sur les ressources naturelles de la Saskatchewan
- Loi sur les terres des Indiens (règlement des différends)
- Loi sur les terres territoriales
- Loi sur les territoires du Nord-Ouest
- Loi sur les titres de biens-fonds
- Loi sur la validation des ordonnances sur la copropriété
- Loi sur le Yukon
- Loi sur la zone de chemins de fer
- Loi de la Zone du chemin de fer et du Bloc de la rivière de la Paix